Nations Unies A/C.1/75/PV.9

Assemblée générale

Soixante-quinzième session

Documents officiels

Première Commission

9e séance plénière

Lundi 9 octobre 2020, à 10 heures

New York

Président : M. Santos Maraver . . . . . (Espagne)

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 94 à 110 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en espagnol*) : J'invite maintenant le Comité à visionner une déclaration préenregistrée du représentant de la Suisse.

Une déclaration vidéo préenregistrée est diffusée dans la salle de conférence.

M. Irimia Arosemena (Panama) (*parle en espagnol*) : Comme il s'agit de la première déclaration de la République du Panama, qu'il me soit permis de vous féliciter, Ambassadeur Agustín Santos Maraver, de votre élection, et avec vous les autres membres du Bureau. Nous avons pleine confiance dans votre direction des travaux de la Première Commission à la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale et je vous assure de tout l'appui de ma délégation.

Le Panama se rallie à la déclaration faite par le représentant du Nicaragua au nom des États membres du Système d'intégration de l'Amérique centrale (voir A/C.1/75/PV.2).

La République du Panama réaffirme son attachement au renforcement du régime de désarmement, de non-prolifération des armes de destruction massive et de contrôle des armements. Notre pays est très conscient des défis et des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales en ces temps inédits. On peut parfaitement voir comment les effets de la maladie à coronavirus (COVID-19) compromettent le travail humanitaire dans le monde entier et les initiatives de consolidation de la paix dans les zones de conflit. La situation actuelle nous amène à réfléchir à la pertinence d'envisager de réduire les dépenses militaires excessives et de donner la priorité à l'emploi de ces ressources pour des causes humanitaires, sociales et sanitaires, y compris l'élimination de la pauvreté et des inégalités.

Le Panama réaffirme son engagement en faveur du multilatéralisme pour maintenir la paix et la sécurité internationales et régler les différends par des moyens pacifiques. En tant que partie au Traité de Tlatelolco – premier instrument mondial à créer une zone exempte d'armes nucléaires –, le Panama réaffirme son aspiration à faire advenir un monde sûr, libéré des armes de destruction massive. En même temps, nous saluons l'action de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, une référence pour la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans d'autres régions.

Le Panama a également bon espoir que, grâce à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la détection de tout essai nucléaire et l'échange de données scientifiques et d'informations

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org).

Document adapté

Merci de recycler

entre les États Membres nous permettront de remplir nos tâches et d'atteindre nos objectifs. À cet égard, le Panama contribue à ces efforts par l'intermédiaire de sa station de surveillance des radionucléides *RN50*, qui fait partie du réseau du Système de surveillance international de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, dont le but est de disposer de 321 stations de surveillance et de 16 laboratoires consacrés aux radionucléides.

En outre, mon pays attache une importance particulière au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, notamment en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie atomique. Nous nous réjouissons donc de la prochaine Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération en 2021, qui sera l'occasion pour les États parties de renouveler leur engagement en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

De même, le Panama est fier d'avoir été parmi les premiers pays signataires du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous estimons que son entrée en vigueur nous rapprochera de l'objectif consistant à garantir la paix et la sécurité internationales et l'élimination irréversible, vérifiable et transparente des armes nucléaires.

Les conséquences humanitaires des armes nucléaires sont profondément préoccupantes si l'élimination totale de ces armes n'est pas garantie. Il est par conséquent approprié de rappeler l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires au regard de l'obligation qui existe de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations aboutissant au désarmement nucléaire sous tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace.

Alors que nous sommes témoins d'un détournement croissant des nouvelles technologies durant la pandémie, nous devons insister sur l'importance de la prise en compte et de l'application du droit international concernant l'utilisation de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale. De ce point de vue, étant entendu que les États ont pour responsabilité d'assurer un environnement sûr, stable, accessible et pacifique dans le cyberespace, le Panama apprécie à sa juste valeur le travail du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberespace dans le contexte de la sécurité internationale et du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale dans les processus entrepris en ce sens à l'ONU.

Pour terminer, j'affirme de nouveau qu'il importe de maintenir une approche multidimensionnelle de la sécurité, qui nous permettra de réaliser le développement durable, et j'encourage les pays à mettre de côté leurs divergences de vues et à tirer avantage de l'espace offert par la Première Commission pour rechercher un consensus sur le programme de désarmement et de sécurité internationale.

M. Mudzviti (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : La délégation zimbabwéenne se joint aux autres délégations pour vous féliciter, Monsieur le Président, et avec vous les autres membres du Bureau, de votre élection à la présidence de cette Commission très importante à la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale. Le Bureau peut compter sur notre appui et notre coopération dans l'exercice de ses fonctions.

Le Zimbabwe se rallie à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et à celle faite par le représentant du Cameroun au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/75/PV.2). En complément de ces deux déclarations, nous souhaitons faire les brèves observations ci-après à titre national.

Ma délégation s'associe à toute la famille des Nations Unies pour adresser ses sincères condoléances aux familles des personnes qui ont succombé à la maladie à coronavirus (COVID-19) et exprimer sa solidarité avec les nations qui se battent pour contenir la pandémie, laquelle constitue probablement le plus grand défi de notre époque sur le plan socioéconomique et en termes de paix et de sécurité. Les implications de la COVID-19 en matière de paix et de sécurité continueront sans doute de se faire sentir pendant longtemps.

Les dispositions exceptionnelles prises pour la tenue de la présente session de la Première Commission illustrent la nouvelle normalité et témoignent de l'ampleur gigantesque du problème. Nous nous sommes ralliés derrière le Secrétaire général, S. E. António Guterres, dans son plaidoyer pour la suspension des mesures coercitives multilatérales afin de permettre aux pays visés d'avoir accès à l'appui matériel et financier requis dans la lutte contre la COVID-19.

Ma délégation partage la frustration du Mouvement des pays non alignés face à l'augmentation des dépenses militaires mondiales et à la modernisation des arsenaux tant nucléaires que classiques de certains États Membres, à un moment où nous cherchons un terrain d'entente sur les modalités du désarmement. Notre crainte est que la hausse continue des dépenses militaires mondiales

puisse avoir involontairement déclenché une course aux armements dans laquelle aucune nation ne se sentira en sécurité si elle ne peut pas disposer d'un arsenal militaire qui soit à la hauteur de celui de ses rivaux. L'histoire est pleine d'enseignements quant aux fois où une course aux armements a été, en partie, la cause, l'effet et la conséquence d'un conflit armé. La course aux armements est en grande partie la cause et la conséquence des actuelles suspicions mutuelles, rivalités et tensions géopolitiques, et, de fait, une source potentielle de conflits futurs.

S'agissant des armes nucléaires, le Zimbabwe considère que leur élimination représente un défi existentiel de notre époque et devrait rester une priorité de premier plan pour l'ONU. Les collègues se souviendront que, le 2 octobre, nous avons célébré la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, qui nous a donné l'occasion de réfléchir aux horreurs des bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki les 6 et 9 août 1945, respectivement. La dévastation d'Hiroshima et de Nagasaki devrait nous pousser à nous efforcer de prévenir la prolifération, la mise au point et la modernisation des armes nucléaires. Leur élimination totale revêt la plus haute importance pour la survie de l'humanité et de la planète Terre.

Le Zimbabwe estime que le désarmement nucléaire n'est pas un choix mais plutôt un impératif existentiel dont notre génération doit tenir compte de bonne foi pour préserver les générations futures de l'annihilation. Alors que nous cherchons à atteindre cet objectif partagé, nous ne devrions jamais perdre de vue le fait que les États dotés d'armes nucléaires ont la responsabilité particulière de montrer l'exemple en prenant des mesures concrètes dans le cadre de cette démarche. Dans ce contexte, nous sommes préoccupés par le manque de progrès concernant le programme de désarmement nucléaire et craignons que, au lieu d'avancer, la vision du désarmement nucléaire et de l'élimination totale des armes nucléaires à terme soit en train de connaître un repli, tandis que l'architecture de maîtrise des armements nucléaires, bâtie patiemment au cours des 50 dernières années, s'effondre sous nos yeux.

Nous prenons note des nombreuses initiatives que les États Membres ont élaborées en vue de promouvoir le programme de désarmement nucléaire et nous félicitons de la diversité des opinions et des approches. Cependant, nous sommes inquiets de constater, en tant qu'État non doté d'armes nucléaires, que la prolifération des initiatives semble plonger le programme de désarmement nucléaire dans le chaos. Nous sommes préoccupés par ce qui semble être un manque de souplesse de la part des États dotés d'armes nucléaires qui, en dépit de leurs déclarations d'intention, paraissent réticents à renoncer à leurs arsenaux nucléaires, retenant ainsi le programme de désarmement nucléaire en otage. Les divergences d'opinion, la suspicion mutuelle et les tensions géopolitiques grandissantes continuent de faire obstacle à l'ensemble des mécanismes de désarmement, en particulier la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement. Nous espérons que les membres de la Commission du désarmement et de la Conférence du désarmement réfléchiront aux facteurs qui ont contribué jusqu'à présent à l'impasse et à la stagnation et trouveront des manières novatrices de dépasser leurs divergences.

Dans l'intervalle, le Zimbabwe est favorable à la tenue de la conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire, demandée par les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. La conférence donnera aux dirigeants mondiaux l'occasion de faire le point sur l'état du débat concernant le désarmement nucléaire et d'insuffler une nouvelle dynamique à l'architecture de désarmement nucléaire. À cette fin, le Zimbabwe appuie le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, dont nous espérons qu'il obtiendra les signatures encore requises pour entrer en vigueur. En gage de notre engagement, nous avons pris des dispositions pour signer cet important Traité dès que possible et exhortons les autres pays à faire de même.

En outre, le Zimbabwe ajoute sa voix à l'appel lancé par le Groupe des États d'Afrique en faveur d'une adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires bénéficie. À cet égard, nous demandons aux huit États visés à l'annexe 2 d'envisager de ratifier ou de signer le Traité en vue d'ouvrir la voix à son entrée en vigueur pour interdire les essais nucléaires.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure la pierre angulaire de nos efforts collectifs visant à prévenir la propagation des armes nucléaires et des technologies d'armement atomique et à concrétiser le désarmement nucléaire. Nous attendons avec intérêt la dixième Conférence d'examen des États parties au TNP, reprogrammée en 2021. À cette fin, le Zimbabwe se joint aux autres membres de la communauté internationale pour exprimer son regret quant à l'échec de la neuvième Conférence d'examen du TNP en 2015 à réunir un consensus sur un document final qui tienne compte des intérêts de tous. Nous appelons le Président désigné à redoubler d'efforts pour dialoguer avec les États parties afin de trouver un terrain d'entente en amont de la dixième Conférence d'examen. Il est à présent plus nécessaire et

urgent qu'auparavant que la dixième Conférence d'examen soit couronnée de succès et sous-tendue par un document final consensuel, équilibré et exhaustif.

Alors que nous nous engageons dans le débat sur le désarmement nucléaire, le Zimbabwe tient à souligner que notre quête de non-prolifération ne devrait pas être au détriment du droit inaliénable des États d'utiliser et d'appliquer les technologies nucléaires à des fins pacifiques. Le droit aux utilisations pacifiques de l'énergie atomique est l'un des trois piliers du Traité sur la non-prolifération, et ce droit doit être préservé. Nous insistons néanmoins sur le fait que le droit aux utilisations et applications pacifiques de l'énergie atomique, notamment aux fins de développement, devrait être exercé de manière responsable, avec des garanties adéquates pour empêcher que les matières et technologies nucléaires ne tombent entre de mauvaises mains.

Le Zimbabwe est convaincu que les zones exemptes d'armes nucléaires sont un élément important du désarmement nucléaire et du régime de non-prolifération. À cet égard, de la même façon que d'autres pays africains l'ont indiqué à leur sujet dans des déclarations antérieures durant le débat général, le Zimbabwe reste attaché à ses obligations découlant du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, le Traité de Pelindaba. Nous réaffirmons notre souhait de préserver le continent africain en tant que zone exempte d'armes nucléaires et de contribuer à empêcher l'installation ou la mise à l'essai de dispositifs nucléaires sur le continent, y compris son espace aérien.

S'agissant de l'espace extra-atmosphérique, le Zimbabwe est préoccupé par la propension croissante de certains États à placer des armes dans l'espace et à transformer ainsi celui-ci en théâtre de guerre. L'espace extra-atmosphérique est l'un des biens dits communs de l'humanité, où chaque pays de la Terre a des enjeux et des intérêts directs. Étant donné qu'il est extrêmement fragile et instable, nous plaidons pour l'établissement d'un ordre fondé sur des règles pour régir cet espace de façon sûre. Nous souscrivons aux suggestions qui sont régulièrement faites par certaines délégations, selon lesquelles il conviendrait de tenir des négociations sur un instrument juridiquement contraignant pour prévenir une course aux armements dans l'espace.

M. Stefanile (Italie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à vous souhaiter, Monsieur le Président, ainsi qu'aux membres du Bureau, tout le succès possible dans la tenue de la présente session annuelle de la Première Commission. Soyez assuré du plein appui de la délégation italienne.

L'Italie se rallie à la déclaration faite précédemment par le représentant de l'Union européenne (voir A/C.1/75/PV.2) et souhaite ajouter quelques observations à titre national.

Le scénario international actuel est profondément préoccupant, et il nous faut agir d'urgence et avec détermination pour préserver et consolider l'architecture internationale de désarmement, de maîtrise de armements et de non-prolifération. Un multilatéralisme efficace et un système international fondé sur des règles sont les seuls outils permettant de sauvegarder les résultats obtenus jusqu'à maintenant et faire progresser plus avant les processus pertinents. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a exacerbé les conflits, avec des conséquences dramatiques, en particulier pour les populations civiles. C'est pourquoi l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu doit être totalement appuyé et suivi d'effet. Il est temps de mettre les conflits armés en confinement, tout en concentrant nos efforts communs sur la lutte contre le coronavirus. L'Italie soutient fermement et constamment les mécanismes des Nations Unies pour le désarmement et leurs trois instances qui se renforcent mutuellement.

L'Italie réaffirme son attachement à atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Cinquante ans après son entrée en vigueur, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), avec ses trois piliers qui se renforcent mutuellement, demeure la pierre angulaire du régime international. Il constitue le seul cadre juridique réaliste pour parvenir à un monde sans armes nucléaires, d'une manière qui favorise la stabilité internationale, et il est basé sur le principe d'une sécurité non diminuée pour tous. L'Italie soutient les efforts déployés pour mettre à profit le temps qui reste pour les préparatifs de la Conférence d'examen des Parties au TNP afin de jeter des ponts entre les États parties et d'évaluer les progrès de fond enregistrés jusqu'à présent.

Nous demandons aux États qui ne l'ont pas encore fait de se joindre au TNP en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires sans délai ni condition, et nous demandons à tous les États parties d'appliquer l'ensemble des dispositions du TNP, ainsi que de donner suite aux engagements convenus aux Conférences d'examen suivantes. Les États dotés d'armes nucléaires ont des responsabilités fondamentales, et nous les encourageons à viser de nouvelles réductions de leurs arsenaux tout en améliorant la transparence concernant leurs doctrines. Le but d'un monde exempt d'armes nucléaires peut uniquement être atteint par l'intermédiaire d'une approche inclusive et progressive, conformément à l'article VI du TNP.

Nous accueillons avec satisfaction le dialogue sur la stabilité stratégique entre les États-Unis et la Russie, et nous les encourageons à viser de nouvelles réductions, à proroger le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques et à engagent un dialogue sur d'autres arrangements de maîtrise des armements, notamment en vue de leur élargissement en termes de portée et de participants.

L'une des grandes priorités de l'Italie reste l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, composante cruciale de l'architecture mondiale de non-prolifération nucléaire. Nous exhortons tous les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier les huit derniers États visés à l'annexe 2, à signer et ratifier le Traité sans délai. D'ici là, nous appelons tous les États à respecter le moratoire sur les essais nucléaires et à s'abstenir de toute action susceptible de compromettre le Traité. Le lancementt immédiat de négociations sur un traité concernant les matières fissiles au sein de la Conférence du désarmement revêt également une importance cruciale. En attendant la conclusion d'un tel traité, tous les États concernés devraient se conformer au moratoire. En outre, la Conférence du désarmement pourrait servir de cadre à l'élaboration de recommandations touchant tous les aspects relatifs aux assurances négatives de sécurité.

L'Italie apprécie aussi toutes les initiatives entreprises dans le domaine de la vérification du désarmement nucléaire. Nous soutenons le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, et nous nous réjouissons de l'action menée dans le cadre du Groupe d'experts gouvernementaux en vue d'examiner le rôle de la vérification dans la promotion du désarmement nucléaire. En outre, nous réaffirmons notre appui à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires sur la base d'arrangements librement conclus entre tous les États de la région.

L'Italie estime que le Plan d'action global commun demeure un élément essentiel dans le renforcement de l'architecture de non-prolifération. La mise en œuvre intégrale de l'accord et de toutes les dispositions de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité est cruciale pour la sécurité régionale et internationale. Nous exhortons l'Iran à revenir au plein respect et à fournir à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) une coopération complète à tout moment en ce qui concerne tous ses engagements liés aux garanties. Nous nous félicitons de la déclaration commune faite en août par l'Iran et l'AIEA et sommes prêtes à offrir notre concours à des initiatives visant à faire baisser les tensions actuelles et à rétablir l'intégrité du Plan d'action global commun.

Les tirs répétés de missiles balistiques par la République populaire démocratique de Corée, en violation de multiples résolutions du Conseil de sécurité, sont profondément inquiétants. L'intention de la Corée du Nord de conserver et de développer plus avant ses programmes nucléaire et balistique représente une menace que nous ne saurions passer sous silence. Nous appelons par conséquent Pyongyang à engager des négociations crédibles et à fournir des preuves tangibles de sa volonté affirmée de se dénucléariser en revenant au TNP, en signant et ratifiant le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et en reprenant sa collaboration avec l'AIEA. Dans l'intervalle, le régime international de sanctions doit rester en place.

L'Italie demeure fermement attachée à la Convention sur les armes chimiques (CIAC) et à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Nous condamnons avec force tout emploi d'armes chimiques où que ce soit, à tout moment, par quiconque et dans toutes les circonstances. Il est impératif d'identifier et de poursuivre les auteurs d'attaques chimiques. L'Italie condamne vivement l'emploi d'armes chimiques par l'armée de l'air syrienne, conformément aux conclusions du premier rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification. Nous accueillons avec satisfaction la décision prise en juillet par le Conseil exécutif de l'OIAC et demandons instamment à la Syrie de prendre toutes les mesures requises.

Nous condamnons également dans les termes les plus forts l'empoisonnement d'Alexei Navalny au moyen d'un agent neurotoxique chimique. L'Italie apprécie que l'OIAC ait rendu son analyse et demande à la Russie d'enquêter de manière transparente sur les circonstances de cette attaque, de coopérer sans réserve avec l'OIAC afin de régler le problème et, en fin de compte, de se conformer à ses obligations en tant qu'État partie à la CIAC.

La pandémie actuelle montre combien il importe de travailler ensemble pour améliorer la biosécurité et la biosûreté. Nous attachons une grande importance à la Convention sur les armes biologiques et au Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques, biologiques et à toxines. Dans un contexte caractérisé par une évolution scientifique et technologique à grande vitesse, nous devrions renforcer la Convention et la doter des mécanismes appropriés pour évaluer l'impact potentiel de cette évolution.

L'Italie est profondément préoccupée par le risque croissant de voir des armes de destruction massive tomber entre les mains d'acteurs non étatiques.

Nous adhérons fermement à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, et soulignons l'importance de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

L'Italie est extrêmement préoccupée par les incidences humanitaires et socioéconomiques indiscriminées des mines antipersonnel, des armes à sous-munitions et d'autres restes explosifs de guerre, ainsi que des engins explosifs improvisés, sur les civils et dans les zones urbaines. Nous estimons que la coopération internationale et l'assistance aux victimes sont des éléments capitaux d'une approche globale de la lutte antimines.

Nous devrions également envisager une assistance qui tienne compte du genre et de la diversité. Nous nous félicitons des résultats obtenus l'an dernier à l'occasion de la quatrième Conférence d'examen des États parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, conformément à notre engagement en faveur d'un monde exempt de mines. Nous attendons aussi avec intérêt de participer à la deuxième Conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions, autre manifestation importante.

S'agissant des conséquences humanitaires extrêmement graves des armes explosives dans les zones peuplées, nous appuyons le processus dirigé par l'Irlande, qui pourrait aboutir à une déclaration politique visant à renforcer nos engagements collectifs.

En ce qui concerne la protection des civils, et compte tenu des données sur la violence armée, nous croyons dans l'importance de faire barrage aux transferts d'armes illicites. Nous plaidons pour l'universalisation du Traité sur le commerce des armes et la pleine application de ses dispositions.

Par ailleurs, l'Italie soutient activement la Convention sur certaines armes classiques et ses protocoles. Nous attachons une grande importance à leur universalisation, au respect intégral de leurs dispositions et au déploiement de toute synergie possible entre eux. Nous apprécions en particulier les résultats de fond des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létaux autonomes, notamment la validation des 11 principes directeurs. Étant donné qu'il importe d'appliquer le droit international humanitaire à tous les systèmes d'armes, nous jugeons crucial de parvenir à un consensus sur les éléments possibles d'un cadre normatif et opérationnel.

Nous sommes fermement attachés à la durabilité, à la sûreté et à la sécurité à long terme de l'espace extra-atmosphérique. Il importe d'élaborer des initiatives qui amélioreront la confiance, y compris mutuelle, entre les acteurs, actuels et futurs, de l'espace. À cet égard, nous insistons sur le rôle de la transparence et des mesures de confiance et encourageons une coopération internationale accrue pour établir d'un commun accord des principes en matière de comportement responsable.

En outre, les technologies de l'information et des communications et Internet sont parmi les plus grandes réalisations humaines de tous les temps. Nous sommes donc déterminés à appuyer les efforts tendant à établir un cyberespace qui soit fondé sur le respect du droit international. Le dialogue institutionnel est un outil clef, et l'Italie soutient la proposition de mettre en place un programme d'action sur la promotion d'un comportement responsable dans le cyberespace.

Sur toutes ces questions, une plus grande interaction avec la société civile apportera une contribution essentielle. De plus, l'Italie encourage des politiques et approches qui permettent la pleine autonomisation des femmes et prennent dûment en considération les effets particuliers de la violence armée sur les femmes et l'importance d'inclure les femmes dans les négociations de désarmement et les programmes de consolidation de la paix.

M. Bahr Aluloom (Iraq) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à vous adresser mes félicitations sincères, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous vous souhaitons, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, le meilleur, et nous vous assurons de notre plein appui pour le succès des travaux de la Commission.

La délégation de mon pays se rallie à la déclaration faite par le représentant de la République arabe d'Égypte au nom du Groupe des États arabes et à celle faite par le représentant de l'Indonésie au nom des États membres du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/75/PV.2). Je veux mettre l'accent sur les points ci-après en ma qualité nationale.

Premièrement, le Gouvernement de la République d'Iraq va de l'avant sur la base de sa politique solide qui consiste à soutenir les efforts déployés à l'appui du désarmement et de la non-prolifération des armes de destruction massive et à renforcer la coopération avec la communauté internationale à cette fin. Nous sommes conscients des graves menaces que fait peser la prolifération de toutes ces armes.

Conformément à la Constitution de la République d'Iraq et aux instruments internationaux légitimes, mon gouvernement souligne qu'il importe de

consolider le système international fondé sur des règles, en s'appuyant sur les règles et les principes approuvés par la communauté internationale. Nous devons renforcer la coopération internationale et intensifier nos efforts conjoints en vue d'atteindre les objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies, en particulier le maintien de la paix et de la sécurité internationales, afin de progresser dans la consolidation et la pérennisation de la paix.

Nous souscrivons à toutes les mesures prises à cette fin par l'ONU, ses institutions spécialisées et ses États Membres. Nous accueillons avec satisfaction toutes les contributions visant à imprimer un élan aux mécanismes de désarmement et de non-prolifération. En même temps, nous insistons sur la nécessité de poursuivre nos efforts en vue de donner un caractère plus universel aux conventions et aux traités applicables, dans la mesure où ils constituent la seule garantie du non-emploi d'armes nucléaires ou d'autres armes de destruction massive.

L'Iraq reconnaît l'importance et la stature de la Conférence du désarmement comme unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Nous réaffirmons la nécessité pour les États Membres d'honorer leurs responsabilités et de faire preuve de la souplesse et de la volonté politique requises pour sortir de l'impasse actuelle afin que la Conférence puisse reprendre son rôle de négociation et produire des résultats satisfaisants qui répondent aux préoccupations des États Membres.

En outre, l'Iraq souligne l'importance du rôle joué par la Commission du désarmement en tant qu'organe délibérant multilatéral chargé des questions de désarmement à l'ONU. À cet égard, nous déplorons vivement que la Commission ne se soit pas réunie cette année et appelons une fois de plus les États Membres à faire preuve de souplesse et à régler tout différent susceptible de retarder la reprise des réunions de la Commission du désarmement.

Deuxièmement, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) n'a pas connu de mise en œuvre équilibrée de ses trois piliers d'une manière qui reflète les engagements des États Membres, malgré les plus de 50 ans écoulés depuis son adoption. Il y a clairement quelque chose qui ne va pas dans son application, du fait de l'insistance des États dotés d'armes nucléaires à ne pas traduire dans les faits leurs engagements relatifs au désarmement nucléaire, conformément aux dispositions de l'article VI du TNP et de la décision no 2 sur les principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires adoptée à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation. Dans ce contexte, nous sommes profondément préoccupés que les efforts internationaux n'aient pas permis d'aboutir à l'adoption d'un document final de la Conférence d'examen de 2015.

Nous soulignons qu'il importe d'appliquer la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, visant à empêcher les terroristes d'acquérir et de détenir des armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Des mesures de sécurité nucléaire au niveau national sont nécessaires pour éviter que des terroristes n'entrent en possession de telles armes. Les appels en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires constituent donc une exigence légitime qui pourrait sauver le monde de la menace du terrorisme nucléaire.

L'Iraq a voté pour le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, adopté par l'Assemblée générale le 7 juillet 2017, sur la base de l'objectif consistant à soutenir les efforts internationaux ou toute initiative contribuant à réduire la menace des armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Nous nous sommes également portés coauteurs d'un projet de résolution sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires (A/C.1/75/L.5). Mon gouvernement n'épargne aucun effort pour faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui participe au renforcement du régime de non-prolifération.

La délégation de mon pays souligne le droit inaliénable des États à l'utilisation pacifique de l'énergie et des technologies nucléaires, sans distinction, dans le cadre du TNP.

Troisièmement, la poursuite de la mise au point et de la vente d'armes classiques faitt peser une menace directe sur la sécurité et la stabilité des États et des sociétés, menace non moins dangereuse que celle des armes nucléaires et autres armes de destruction massive. L'accumulation illégale et excessive d'armes légères et de petit calibre et leur détournement favorisent les conflits entre États, les attaques terroristes, la criminalité organisée et la guérilla, qui posent d'importants problèmes à la communauté internationale.

Nous insistons donc sur la nécessité d'une coopération internationale accrue afin de mettre en place un système complet pour combattre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, interdire l'exportation de ces armes et contrôler leurs mouvements transfrontières. Dans ce contexte, l'Iraq salue l'adoption du document final de la troisième Conférence

des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous espérons que les États Membres parviendront à un résultat positif à la septième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action, qui se tiendra en 2021 au lieu de cette année.

De même, je tiens à évoquer également les dangers de la prolifération des mines antipersonnel et des restes explosifs de guerre, ainsi que des armes à sous-munitions, qui ont de multiples implications en raison de leurs effets sociaux, environnementaux et économiques néfastes sur nos pays. L'Iraq est au premier rang des pays qui souffrent du fléau des mines et des engins explosifs improvisés. La pratique criminelle et odieuse consistant pour les bandes terroristes de Daech à disposer des mines et des engins explosifs improvisés dans diverses régions d'Iraq entrave grandement les efforts déployés par le Gouvernement pour assurer le retour des déplacés en toute sécurité dans leurs foyers.

Par conséquent, nous demandons aux pays donateurs et aux organisations internationales de coordonner leurs efforts et de travailler de concert avec le Gouvernement iraquien pour veiller à ce que l'appui et l'assistance nécessaires parviennent aux populations dans le besoin afin d'éliminer les effets dévastateurs de ces mines sur le développement tant humain qu'économique.

Quatrièmement, s'agissant de la sécurité régionale, la République d'Iraq réaffirme qu'il importe de créer une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Dans ce contexte, nous saluons les efforts déployés pour convoquer la première session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, présidée par la Jordanie, en novembre 2019, conformément à la décision 73/546 de l'Assemblée générale.

Ce pas en avant, avec d'autres initiatives internationales tendant à créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, contribue au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous attendons avec intérêt la tenue de la deuxième session de la Conférence en 2021, qui doit être présidée par le Koweït, et promettons d'y apporter tout notre soutien.

La délégation de mon pays insiste sur la nécessité que l'entité israélienne se débarrasse de ses armes nucléaires et adhère au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires, tout en soumettant toutes ses installations nucléaires au système de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique et en participant à la deuxième session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

Cinquièmement, nous saluons les efforts résolus consentis par la présidence du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale pour établir un rapport sur le sujet.

Enfin, le respect des règles du droit international est la pierre angulaire d'une stabilité internationale durable. Il est donc essentiel de se concentrer sur les principes de la transparence et de la coopération internationale.

M. Zambrana Torrelio (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection à la tête des travaux de la Première Commission. Nous sommes confiants que, sous votre direction, nous serons en mesure de traiter des défis que doit relever la Commission dans le cadre de ses travaux et d'amener ceux-ci à une conclusion satisfaisante.

Ma délégation se rallie à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/75/PV.2).

Aujourd'hui, nous traversons une période particulièrement difficile pour le désarmement et la sécurité internationale. Nous vivons une époque d'incertitude et d'instabilité croissantes dans le domaine de la sécurité mondiale. Cette année en particulier, nous devons également faire face aux effets collatéraux de la crise sanitaire résultant de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous réaffirmons par conséquent notre adhésion à l'appel lancé par le Secrétaire général au mois de mars en faveur d'un cessez-le-feu mondial pour tous les conflits, et nous sommes d'accord pour dire que, durant la pandémie actuelle, nous devons joindre nos forces pour sauver des vies et atténuer la dévastation sociale et économique qui touche nos peuples. Nous devons donc faire baisser la tension dans toutes les situations de conflit afin de faciliter l'accès humanitaire aux populations vulnérables.

À cet égard, la Bolivie encourage le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements comme éléments essentiels du maintien de la paix et de la sécurité internationales. De même, nous considérons qu'un désarmement nucléaire complet et vérifiable est crucial pour parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires.

La Bolivie est située dans la première zone densément peuplée du monde à s'être déclarée exempte d'armes nucléaires, en vertu du Traité de Tlatelolco, ainsi que dans la première région à avoir été désignée comme zone de paix. Dans ce contexte, nous estimons que les armes de destruction massive – en particulier les armes nucléaires – sont les armes les plus inhumaines jamais conçues, puisque leur impact meurtrier se fait sentir pendant des décennies.

Tant que certains États continuent de se livrer à une course aux armements, nous devons persister à exiger l'interdiction la mise au point, la mise à l'essai, la fabrication, l'acquisition et la possession d'arsenaux et d'explosifs nucléaires. En d'autres termes, le simple fait de chercher à mettre au point de telles armes contrevient aux buts et objectifs du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires, ainsi qu'aux obligations et dispositions énoncées dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous devons renforcer le TNP en tant que pierre angulaire et principal mécanisme de la non-prolifération, du désarmement et de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

Nous déplorons qu'à cause de la pandémie de COVID-19 la dixième Conférence d'examen des États parties au TNP n'ait pas pu se tenir comme initialement prévu. Néanmoins, nous espérons que la Conférence pourra avoir lieu bientôt, si les circonstances le permettent.

Nous condamnons la menace ou l'emploi éventuel d'armes nucléaires comme mesure de dissuasion, ce qui constitue un crime contre l'humanité et une violation du droit international, y compris du droit international humanitaire et de la Charte des Nations Unies. C'est précisément du fait de notre attachement au désarmement nucléaire que, le 6 août 2019, la Bolivie est devenue le vingt-cinquième pays à ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Vu l'importance vitale du Traité, nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à le signer et à le ratifier.

Dans la même veine, nous réaffirmons notre position constante en faveur de l'élimination totale des armes chimiques et biologiques, qui a valeur de priorité dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Nous rejetons catégoriquement l'emploi d'armes chimiques – acte injustifiable et criminel – où que ce soit et par quiconque, car il constitue une violation grave du droit international.

La question des mines antipersonnel continue par ailleurs de requérir l'attention de la communauté internationale. Nous insistons sur l'importance de la coopération dans le domaine du déminage et des efforts d'assistance aux victimes. Les mines représentent une menace sérieuse pour les populations civiles et font obstacle au développement économique dans les zones rurales et urbaines. Leur élimination est par conséquent une condition requise pour le développement et l'intégration des populations, en particulier celles des zones frontalières, d'autant qu'elle contribuerait au renforcement d'une stratégie commune de lutte contre la pauvreté.

Une autre préoccupation majeure pour la communauté internationale, ma délégation incluse, a trait à la possession d'armes légères et de petit calibre, en raison de leur grande disponibilité, de leur faible coût et de leur facilité d'utilisation. À cet égard, la Bolivie considère que l'accumulation excessive et la circulation trop libre de ces armes entravent la prévention des conflits internes et rend plus difficile la lutte contre la criminalité organisée.

Pour la Bolivie, le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects fait peser une menace grave sur la paix, la sécurité, la gouvernance, la stabilité et l'ordre démocratique et institutionnel de tous les pays. Nous ne pensons pas que le problème puisse être réglé de manière unilatérale, et c'est pourquoi il convient de redoubler d'efforts pour établir des instances régionales et multilatérales qui favorisent en permanence l'échange d'informations et de données d'expérience entre les pays au niveau régional, ainsi que la coopération avec les organismes internationaux.

Nous sommes d'accord avec les nombreuses délégations qui ont déclaré que le développement et l'exploration de l'espace extra-atmosphérique devraient uniquement servir des fins pacifiques, au profit de toute l'humanité et dans l'intérêt de tous les États, quel que soit leur niveau de développement scientifique, économique ou social.

Dans le même esprit, nous affirmons que, s'il est vrai que les nouvelle technologies peuvent nous aider à surmonter les situations à risque, comme celle que nous vivons actuellement, et faciliter une meilleure compréhension entre les nations et les organisations internationales afin d'atteindre les objectifs de développement durable, nous sommes néanmoins convaincus qu'il nous faut œuvrer en faveur d'un cyberespace stable et accessible qui respect le cadre du droit international, du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

Par conséquent, la Bolivie insiste sur la nécessité de promouvoir des efforts de coordination et de coopération internationales conjoints afin d'élargir l'accès

à l'informatique et aux télécommunications tout en sensibilisant le public aux questions de cybersécurité. Nous devons également définir une stratégie qui garantisse une approche globale de la lutte contre toutes les menaces à la sécurité nationale.

Dans ce contexte, nous espérons que les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberespace dans le contexte de la sécurité internationale et du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale aboutiront à des conclusions de consensus qui nous permettront de prendre des engagements pour promouvoir l'utilisation de ces technologies de manière ouverte, sûre et pacifique, conformément aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Notre réalité actuelle se caractérise malheureusement par de grandes tensions au niveau mondial qui ont un lourd coût humanitaire. La Bolivie appelle donc au respect du droit international et, en tant que nation éprise de paix et défenseuse d'une culture de paix et du droit à la paix, appelle également au recours à des moyens pacifique pour le règlement des différends, ainsi qu'aux bons offices et à la diplomatie préventive. Surtout, nous plaidons pour que le multilatéralisme soit le mécanisme qui serve de principe de base à toutes les négociations sur le désarmement complet et la non-prolifération. À cette fin, Monsieur le Président, vous pouvez compter sur l'engagement de ma délégation à soutenir l'action de la Première Commission.

M^me^ Bartolini (Saint-Marin) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection, et à vous souhaiter une session couronnée de succès.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a semé la mort et la souffrance et entraîné des urgences sanitaires, économiques et humanitaires aux quatre coins du monde. Elle touche tous les aspects de notre vie quotidienne et, comme nous le savons tous, elle porte également préjudice à nos travaux sur le désarmement. Nombre de processus ont été repoussés, mais nous avons trouvé de nouveaux moyens de coopérer et de poursuivre notre action. Néanmoins, nous voyons malheureusement les signes d'une nouvelle érosion du régime international de maîtrise des armements.

Saint-Marin croit fermement dans un monde exempt d'armes nucléaires. Toute explosion, qu'elle résulte d'un accident, d'une erreur d'appréciation ou d'un acte intentionnel, aurait des conséquences humanitaires catastrophiques et durables et des effets tragiques sur nos vies, l'environnement et les générations futures. Cette année marque le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), instrument qui demeure la pierre angulaire du désarmement nucléaire. Nous attendons avec intérêt la tenue de la Conférence d'examen des États parties au TNP, et nous sommes prêts à coopérer afin de consolider son rôle critique et de renforcer la mise en œuvre de ses trois piliers.

La République de Saint-Marin est extrêmement préoccupée par l'actuel accroissement des tensions mondiales et, surtout, par la modernisation en cours des arsenaux nucléaires. Ces activités vont contre la réalisation des obligations en vigueur au titre du TNP et ne sont pas alignées sur notre objectif final consistant à faire advenir un monde sans armes nucléaires.

Nous sommes également préoccupés par l'effondrement d'importants accords de maîtrise des armements nucléaires, tels que le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, et nous sommes inquiets pour l'avenir du Plan d'action global commun. En outre, le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques viendra à expiration en février 2021. À cet égard, nous accueillons positivement les discussions qui ont lieu entre les États-Unis et la Russie, dont nous espérons qu'elles aboutiront à la prorogation de l'instrument.

Les activités nucléaires et liées aux missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée continuent de faire peser une grave menace sur la sécurité internationale et sapent le processus de concrétisation d'une paix durable dans la péninsule coréenne. Nous demandons donc à la République populaire démocratique de Corée d'abandonner son programme et de se conformer aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Cette année, nous commémorons le soixante-quinzième anniversaire du premier emploi d'armes nucléaires en temps de guerre, contre Hiroshima et Nagasaki. Les témoignages touchants des personnes qui ont survécu nous rappellent constamment la nécessité de nous engager d'urgence en faveur d'un monde débarrassé des armes nucléaires. La République de Saint-Marin a donc décidé de signer et de ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, instrument qui peut apporter une contribution essentielle à la paix et à la sécurité. Nous encourageons les autres pays à signer et ratifier eux aussi le Traité.

Saint-Marin est en faveur d'un monde exempt d'armes de destruction massive – nucléaires, chimiques et bactériologiques. Nous sommes convaincus que la paix et la sécurité peuvent être instaurées par la coopération, le dialogue, la transparence et la confiance et en investissant dans l'éducation, le développement et la coopération, plutôt que dans les armements et les guerres. Nous sommes préoccupés par les récents incidents liés à des cas d'emploi d'armes chimiques. Nous condamnons fermement de tels actes atroces, qui enfreignent gravement la norme internationale contre les armes chimiques. L'emploi d'armes chimiques ou biologiques par quiconque, à tout moment et quelles que soient les circonstances est inacceptable, et nous réaffirmons l'importance de l'application du principe de responsabilité.

Chaque année, des dizaines de milliers de civils sont tués ou blessés par des armes explosives employées dans des zones peuplées. Des hommes, des femmes, des enfants, des personnes en situation de handicap, des réfugiés et des travailleurs humanitaires se retrouvent de plus en plus souvent sur les lignes de front, risquant leur vie dans leur propre maison, sur leur lieu de travail, dans des écoles et dans des hôpitaux.

En plus des dommages physiques et psychologiques infligés aux civils, les armes explosives détruisent et perturbent des services essentiels, qui cessent d'être disponibles avec le temps. Les civils touchés ne peuvent pas recevoir de soins médicaux, aller en cours ni accéder à de l'eau potable. Ceux qui survivent sont souvent contraints de fuir leur foyer et peuvent être déplacés pendant des années, voire des décennies. Les zones frappées deviennent souvent inaccessibles à l'aide humanitaire, ce qui entraîne encore plus de difficultés et exacerbe la souffrance.

L'emploi d'armes explosives à large rayon d'action produit des dégâts indiscriminés et a un impact dévastateur sur les personnes et les communautés. La République de Saint-Marin demande donc à toutes les parties de s'abstenir d'utiliser de telles armes dans des zones peuplées, et de se conformer totalement au droit international humanitaire. Saint-Marin soutient sans réserve l'adoption d'une déclaration politique internationale sur la prévention des préjudices causés aux civils par des armes explosives dans des zones peuplées.

Dans notre vie quotidienne, nous sommes de plus en plus tributaires des activités menées dans l'espace extra-atmosphérique, comme cela est apparu clairement pendant la pandémie actuelle. Il est donc crucial que l'espace extra-atmosphérique demeure un domaine pacifique dans l'intérêt de tous. Nous devons par conséquent travailler ensemble pour faire progresser les discussions et coopérer en faveur de plus de transparence et de normes de comportement responsable en la matière.

Saint-Marin s'inquiète aussi des usages détournés du cyberespace. La cybercriminalité est l'une des menaces à la sécurité internationale qui se développent le plus rapidement. Récemment, un certain nombre d'opérations informatiques malveillantes ont pris pour cible des installations médicales, compromettant la réponse à la crise sanitaire, tandis que d'autres ont propagé de fausses informations, mettant ainsi la vie des gens en danger. Il est donc capital d'encourager un comportement responsable des États dans le cyberespace pour veiller à ce que l'état de droit, les droits de l'homme et les libertés fondamentales y soient respectés et s'y exercent.

Saint-Marin est également préoccupé par les conséquences de l'application de la technologie et de l'intelligence artificielle dans les systèmes d'armement, qui suscitent de sérieux doutes juridiques et éthiques. Nous devons donc coopérer pour remédier aux défis naissants liés aux systèmes d'armes létaux autonomes.

La COVID-19 a exacerbé les problèmes socio-économiques partout, menaçant de créer de nouvelles situations d'instabilité, de tension et de violence armée. En conséquence, la circulation illicite des armes légères et de petit calibre est encore plus dangereuse aujourd'hui. En outre, ces armes sont principalement utilisées dans le cas de violence domestique et fondée sur le genre, qui se multiplient malheureusement depuis quelques mois. Cette crise a énormément aggravé les conditions de vie des civils pris au piège des conflits armés, où le transfert irresponsable d'armes peut avoir des conséquences désastreuses. Nous devons par conséquent continuer de renforcer les instruments existants dans ce domaine.

Saint-Marin a promptement souscrit à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial. Nous demandons à toutes les parties de faire de même et d'appliquer pleinement le cessez-le-feu. Il est temps d'arrêter les combats pour faire face à un ennemi commun et puissant – la pandémie de COVID-19. Partout, les systèmes de santé sont au bord de l'effondrement, et la situation dans les zones de conflit est totalement intenable.

En des temps si difficiles, notre travail est encore plus crucial. Alors que nous célébrons le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, il importe que nous nous réengagions sans réserve dans

nos instances multilatérales. Nous pouvons jouer un rôle fondamental à l'appui du bien commun et de la promotion du désarmement et de la non-prolifération. Nous avons la possibilité de reconstruire en mieux ; dès lors, mettons l'animosité de côté, renouvelons notre détermination à réussir et œuvrons ensemble pour le progrès et la paix.

M. Laba (Botswana) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection. Ma délégation vous assure, et avec vous le Bureau, de notre appui total dans la tâche exigeante qui consiste à guider les délibérations de la Première Commission à la présente session. On ne soulignera jamais assez l'importance de la Première Commission et du rôle qu'elle joue dans la préservation de la paix et de la sécurité internationales.

Ma délégation se rallie à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et à celle faite par le représentant du Cameroun au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/75/PV.2).

Pour commencer, je réaffirme l'importance que le Botswana attache aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies, en particulier s'agissant du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous sommes convaincus que le désarmement et la paix et la sécurité internationales devraient conserver une place de premier plan à l'ordre du jour de l'ONU aussi longtemps que la paix et la stabilité ne régneront pas. Tant que le monde restera aux prises avec des conflits et des menaces à la paix et à la sécurité internationales, les nobles fins de l'objectif de développement durable no 16 demeureront de l'ordre du rêve. Le sentiment commun est que la paix, la sécurité et la stabilité sont les prérequis de la promotion d'une société inclusive au service du développement durable.

La sécurité mondiale se détériore à cause des menaces associées à la nouvelle course aux armements, qui passe par le commerce illicite d'armes et de technologies sur un large spectre, allant des armes légères et de petit calibre aux armes de destruction massive. En conséquence, la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour débarrasser le monde des armes illicites, notamment les armes de destruction massive. Ces efforts sont particulièrement importants pour empêcher que de telles armes ne tombent entre les mains d'acteurs non étatiques violents.

Le fait qu'il existe encore des armes de destruction massive a de graves implications pour la survie humaine, particulièrement en ce qui concerne l'environnement, le développement socioéconomique, l'économie mondiale, la sécurité alimentaire et les systèmes de santé. Ces armes frappent dans discrimination et infligent des dommages disproportionnés. Il est donc effrayant de penser qu'un terroriste ou un groupe terroriste puisse obtenir de telles armes et les employer contre des civils innocents. À cet égard, ma délégation souhaite voir des progrès notables en matière de désarmement pour ce qui a trait aux armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, chimiques et biologiques.

À ce propos, nous sommes préoccupés par la lenteur avec laquelle les États dotés d'armes nucléaires mettent en œuvre le programme de désarmement nucléaire. Nous les encourageons à s'engager de nouveau en faveur du désarmement nucléaire et à œuvrer à l'élimination totale de ces armes. Le Botswana considère que les armes nucléaires constituent une menace existentielle pour l'humanité en raison de la catastrophe humanitaire qu'entraînerait une détonation nucléaire, qu'elle résulte d'un accident, d'une erreur d'appréciation ou d'un acte intentionnel.

Nous sommes d'avis que la technologie nucléaire doit être exploitée et utilisée de manière appropriée à des fins pacifiques qui contribuent à relever le niveau de vie et à améliorer les moyens de subsistance de l'humanité, et non pour fabriquer des armes destructrices qui mutilent et tuent. Dans ce contexte, le 15 juillet, le Botswana est devenu le quarantième État Membre à déposer un instrument de ratification pour le Traité d'interdiction des armes nucléaires. Cela a d'ailleurs coïncidé avec le onzième anniversaire du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, également connu sous le nom de Traité de Pelindaba.

Dans la même veine, le Botswana adhère aux appels lancés en faveur de l'élimination complète des armes chimiques et biologiques, tout aussi meurtrières. L'emploi de telles armes constitue un grave crime contre l'humanité et va contre la moralité de la conscience publique. À ce sujet, le Botswana souscrit pleinement aux normes et aux lois contre l'emploi d'armes chimiques et biologiques sous quelque forme que ce soit.

Les armes légères et les armes illégalement détournées sont une cause majeure de préoccupation s'agissant de la paix et de la sécurité internationales. Le marché mondial est inondé par ces armes, qui sont souvent utilisées par des groupes terroristes et rebelles et par des groupes criminels armés, car elles sont relativement bon marché, faciles d'entretien, et leurs munitions sont facilement accessibles. Le commerce illicite d'armes et de munitions contribue à la vaste

prolifération de la violence, de l'anarchie et des conflits et fait peser une menace sérieuse sur la paix et la sécurité internationales. Nous demandons donc à la communauté internationale de prêter davantage attention aux complications et aux risques de sécurité dus aux armes légères illicites en veillant au strict respect des règles du Traité sur le commerce des armes et en prenant des mesures fortes au profit d'un désarmement effectif et de la maîtrise des armements.

L'égalité des sexes est essentielle pour la promotion effective de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, ma délégation s'inquiète de la disparité entre femmes et hommes en termes de niveau et de volume de participation aux discussions, négociations et processus touchant le désarmement et la maîtrise des armements, en dépit du fait que les femmes souffrent de façon disproportionnée et différenciée de la mise au point, de l'emploi et du commerce des armes.

L'intégration des femmes dans le programme de désarmement favoriserait leur rôle d'agentes de changement à même d'apporter des perspectives, des compétences et une expérience précieuses aux processus de décision afin d'élaborer des initiatives de désarmement efficaces. Nous appelons à une approche du désarmement, de la prévention et du règlement des conflits et de la consolidation et du maintien de la paix qui tienne dûment compte de la problématique femmes-hommes.

La promotion d'initiatives de sécurité humaine robustes demande des mesures concrètes pour réduire les niveaux de violence mondiale et éliminer les obstacles institutionnels et idéologiques pour traiter de la violence, des atrocités de masse et des graves violations des droits humains dans les meilleurs délais. Parmi toutes ces exigences, il convient d'attacher une importance particulière à la pleine participation des femmes et des jeunes à toutes les étapes des processus de décision.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer l'engagement du Botswana en faveur du programme de désarmement et du cadre multilatéral dans lequel ce noble objectif est poursuivi. Alors que la communauté internationale repense sa manière d'aborder les problèmes mondiaux au lendemain de la pandémie de maladie à coronavirus, il est également nécessaire de se mobiliser de nouveau pour le désarmement sous toutes ses formes.

M. Koba (Indonésie) (*parle en anglais*) : Pour commencer, Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous féliciter, ainsi que les autres membres du Bureau, de vos élections, et de saluer vos efforts pour que la Première Commission puisse poursuivre ses travaux, malgré les restrictions imposées par la pandémie de maladie à coronavirus. Je vous assure du soutien et de la coopération de ma délégation pour parvenir à des résultats positifs. Notre délégation remercie par ailleurs de leur excellent travail le Président et les membres du Bureau de la Commission à la session précédente.

L'Indonésie s'associe à celle déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés et à celle faite par le représentant du Viet Nam au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/C.1/75/PV.2).

À l'occasion de son soixante-quinzième anniversaire, les réalisations de l'Organisation des Nations Unies ne sauraient être distinguées de l'action de la Première Commission. En effet, la première résolution adoptée par l'Assemblée générale (résolution 1 (I)) a établi la nécessité de propositions pour l'élimination des armes atomiques et autres armes de destruction massive. Malheureusement, des armes nucléaires continuent d'être mises au point et modernisées, étendant les conflits au lieu de les réduire et apportant plus de complexité et de danger dans le monde.

Dans le cadre du débat général en septembre, le Président de la République d'Indonésie a déclaré :

> « Au moment où nous devrions nous unir et travailler ensemble pour lutter contre la pandémie, nous constatons, au contraire, une division profonde et des rivalités croissantes » (*voir A/75/PV.5, annexe XVI*).

Ces rivalités sont aggravées par les doctrines de sécurité nucléaire et les politiques de parapluie nucléaire qui donnent une fausse impression de sécurité. Le fait de continuer à compter sur les armes nucléaires invite aussi à la prolifération et entraîne des troubles. Nous appelons donc à la mise en œuvre intégrale, efficace et équilibrée des trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Malheureusement, les engagements en matière de désarmement tardent à être suivis d'effet. Le report en 2021 de la dixième Conférence d'examen des Parties au TNP devrait être mis à profit pour honorer les engagements pris aux précédentes Conférences d'examen.

L'Indonésie réaffirme que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires complète le TNP. Nous nous félicitons des progrès accomplis concernant sa ratification, qui le rapprochent de son entrée en vigueur. L'Indonésie s'emploie actuellement à le ratifier.

Nous insistons également sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires et invitons instamment les États visés à l'annexe 2 à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

L'Indonésie appuie sans réserve la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans les endroits où il n'en existe pas encore. Nous nous félicitons de la tenue, en 2019, de la première session de la Conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Nous exhortons tous les pays du Moyen-Orient à participer à la prochaine session. Les garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique devraient être respectées de manière inconditionnelle dans la région et ailleurs. Il faudrait aussi que tous les États appuient cet effort et rejettent tout discours d'exceptionnalisme, qui discréditent le TNP et renforcent l'impression qu'il y a deux poids, deux mesures.

L'Indonésie continue de souscrire au Plan d'action global commun et à la résolution 2231 (2015). Nous invitons toutes les parties à honorer leurs engagements et à contribuer concrètement à la stabilité régionale.

Dans notre propre région, l'Indonésie est prête à intensifier ses efforts pour régler toutes les questions en suspens conformément aux objectifs et aux principes du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est aux fins de la signature et de la ratification à la première occasion du Protocole au Traité par les États dotés d'armes nucléaires. Nous réitérons notre appel en faveur de la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne.

Nous sommes préoccupés par la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et par la militarisation du cyberespace. L'Indonésie insiste sur l'impératif de veiller à ce que l'espace extra-atmosphérique et le cyberespace soient explorés et utilisés exclusivement à des fins pacifiques. La pandémie nous montre combien le monde est de plus en plus tributaire de l'informatique et des télécommunications. Nous devons faire en sorte que le cyberespace reste stable et pacifique.

Il est donc nécessaire d'intensifier les délibérations sur les règles, normes et principes d'un comportement responsable des États, par l'intermédiaire des travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale et du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberespace dans le contexte de la sécurité internationale, auxquels l'Indonésie participe.

S'agissant de l'espace extra-atmosphérique, nous devons poursuivre notre effort tendant à prévenir une course aux armements et le positionnement d'armes en orbite. Nous exhortons également la Conférence du désarmement à entreprendre un travail de fond pour l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant.

L'Indonésie s'inquiète vivement de la fourniture et de l'utilisation illégales d'armes classiques par des acteurs non autorisés, qui entraîne d'immenses pertes en termes de vies et de biens. Par conséquent, nous soutenons totalement le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous appelons à un renforcement de la coopération et de l'appui à l'échelle internationale pour sa mise en œuvre.

Toutes les armes de destruction massive, y compris les armes chimiques et biologiques, sont des outils immoraux. Nous devons nous y opposer catégoriquement. En tant qu'État partie à la Convention sur les armes chimiques (CIAC), l'Indonésie est fermement attachée au respect intégral et effectif de ses obligations découlant de cet instrument. Nous demandons à tous les États parties à la CIAC de s'acquitter sans délai des obligations que leur impose la Convention.

L'Indonésie invite également tous les États qui ne sont pas encore parties à la CIAC à y adhérer sans retard ni condition. Les objectifs de la Convention ne pourront être pleinement atteints que lorsqu'elle aura pris un caractère universel. Nous insistons aussi sur la nécessité de préserver la crédibilité de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques afin que celle-ci puisse s'acquitter de son mandat sans que son action souffre de politisation.

Concernant la Convention sur les armes biologiques, nous soulignons que la méthode la plus crédible et durable pour renforcer l'instrument passe par un protocole juridiquement contraignant qui couvre l'ensemble de ses articles, y compris s'agissant du régime de vérification. Nous jugeons nécessaire d'étudier la possibilité d'un système de vérification convenu au niveau multilatéral, efficace et inclusif pour toutes les conventions traitant du désarmement et tous les accords de maîtrise des armements.

L'Indonésie met l'accent sur le besoin de stimuler le multilatéralisme. Le problème ne vient pas des mécanismes des Nations Unies pour le désarmement ; l'obstacle fondamental réside dans le manque de volonté politique. Il nous faut travailler mieux ensemble, dans un plus grand esprit de responsabilité collective et avec le souhait de servir le bien commun qui pourrait émaner des travaux de la Commission.

Notre ministre des affaires étrangères a récemment insisté sur le fait que le désarmement nucléaire devrait produire des dividendes concrets pour la prospérité mondiale. Il nous faudrait tous aspirer à réaffecter l'important budget consacré aux armements, en particulier les armes de destruction massive, au profit de la lutte contre les pandémies mondiales et leurs conséquences pluridimensionnelles et du renforcement des mécanismes des Nations Unies pour la paix, notamment les missions de maintien de la paix, qui sont l'étendard de l'Organisation.

Nous devrions donc nous concentrer sur le mandat de la Commission et trouver un moyen de faire progresser ses travaux de bonne foi. Il serait bon que la Première Commission ne voie pas son action détournée par la politisation de certaines questions, notamment celles qui relèvent de sa compétence.

Pour conclure, l'Indonésie est disposée à coopérer avec toutes les délégations pour contribuer à ce que la Commission, qui est indispensable, produise des résultats concrets.

M^me^ Šćepanović (Monténégro) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour vos élections respectives ; nous vous assurons de tout notre soutien.

Le Monténégro souscrit sans réserve à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne (voir A/C.1/75/PV.2), en sa qualité d'observateur. Je souhaite toutefois ajouter quelques observations à titre national.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et ses multiples conséquences dévastatrices sur la vie des gens dans le monde entier nous rappelle l'importance de la coopération et de la solidarité internationales face aux problèmes et aux difficultés qui transcendent les frontières nationales.

En plus des conséquences sans précédent de la pandémie de COVID-19, nous sommes aux prises avec de graves défis en matière de sécurité et de stabilité internationales, du fait d'un certain nombre de facteurs, dont l'expiration de certains des plus importants accords de limitation et de maîtrise des armes classiques et de destruction massive et le retour aux tensions de la guerre froide, qui sont encore compliqués par le manque de dialogue constructif entre les principaux acteurs. Afin de préserver la paix, la sécurité et la stabilité internationales, il est de la plus haute importance que tous les États respectent les normes internationales, donnent pleinement suite à leurs obligations et à leurs engagements, rétablissent le dialogue et la confiance et prennent des mesures de transparence et de confiance.

Le Monténégro est fortement attaché au désarmement nucléaire et déterminé à réaliser dès que possible la vision d'un monde sans armes nucléaires. Même si le nombre total d'armes nucléaires va déclinant, on en reconstruit à présent, on les modernise, et elles sont beaucoup plus puissantes que jamais. Cela est particulièrement inquiétant dans le contexte des armes nucléaires à faible rendement, qui menacent d'abaisser le seuil d'emploi d'armes nucléaires, avec des conséquences potentiellement catastrophiques.

Dans le même temps, le risque de prolifération de ces armes et de dysfonctionnement technique et de défaillance humaine est toujours présent, mettant en péril la paix et la sécurité internationales. C'est un problème que nous devons aborder avec détermination et fermeté si nous voulons vivre dans un monde sûr et sécurisé. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires demeurant la pierre angulaire de l'action internationale en matière de désarmement et de non-prolifération, nous devons faire en sorte qu'il devienne universel et renforcer sa mise en œuvre intégrale. Nous devons également redoubler d'efforts pour assurer le succès de la prochaine Conférence d'examen des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Le Monténégro soutient fermement le rôle important que joue l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans le domaine de la non-prolifération nucléaire et de la sûreté et de la sécurité nucléaires, en particulier son système de garanties dans le cadre de la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. En tant qu'État partie à toutes les grandes conventions de l'AIEA et à d'autres instruments internationaux, le Monténégro honore pleinement ses engagements internationaux afin de satisfaire aux normes les plus élevées en matière de sûreté et de sécurité nucléaires et d'aligner son cadre réglementaire et législatif national sur les normes de l'AIEA sur la question.

Nous nous associons à d'autres pour appeler tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, en particulier ceux énumérés dans son annexe 2. Même si le Traité n'est pas encore entré en vigueur, le moratoire sur les essais nucléaires est devenu la norme internationale *de facto*. Sans l'effet durable et juridiquement contraignant de l'entrée en vigueur du Traité

d'interdiction, cette norme est très fragile, comme nous avons pu le constater récemment. De plus, il est essentiel d'entamer immédiatement des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles.

Le Monténégro soutient pleinement le recours aux instruments internationaux appropriés dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements, ainsi que le Programme de désarmement du Secrétaire général. Nous rappelons qu'il importe d'universaliser les documents les plus importants dans ce domaine afin de préserver la paix et la sécurité internationales et la stabilité.

La réapparition des armes chimiques est l'une des menaces les plus urgentes pour la paix et la sécurité internationales, qui doit être traitée de manière ferme et concertée. Nous condamnons fermement l'emploi d'armes chimiques en tout lieu, à tout moment, par quiconque et en toutes circonstances. Nous pensons qu'il faut appliquer le principe de responsabilité, mettre fin à l'impunité concernant l'emploi d'armes chimiques afin de préserver l'intégrité de la Convention sur les armes chimiques – un instrument clef du régime international de non-prolifération et de maîtrise des armements – et de faire respecter la norme mondiale sur le non-emploi d'armes chimiques.

Dans ce contexte, nous saluons le premier rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, et nous espérons que la communauté internationale prendra les mesures appropriées pour protéger les principes fondamentaux consacrés par la Convention.

Le Monténégro reste déterminé à promouvoir, à améliorer et à sauvegarder le régime et les valeurs établis par le Traité sur le commerce des armes, en reconnaissant son rôle dans la préservation de la paix et de la sécurité et dans la prévention des souffrances humaines. Nous sommes également attachés à la mise en œuvre intégrale du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Dans le cadre de l'initiative franco-allemande sur les armes légères et de petit calibre, le Monténégro réaffirme sa volonté de continuer à contribuer aux efforts visant à élaborer et à appliquer des politiques ainsi que les normes les plus élevées dans ce domaine. Afin de mettre pleinement en œuvre la feuille de route de l'initiative, les activités futures seront axées sur la lutte contre le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre et de leurs munitions dans les Balkans occidentaux, ainsi que sur les moyens propres à faciliter des efforts supplémentaires dans notre région pour remplir les principales exigences de sécurité nécessaires à l'intégration européenne.

Nous soutenons fermement les efforts visant à la mise en œuvre intégrale et à l'universalisation de la Convention sur les armes à sous-munitions. Nous avons démontré notre attachement à la Convention en nettoyant les parties de notre territoire contaminées par des armes à sous-munitions bien avant la date butoir.

Nous sommes conscients des atouts exceptionnels des technologies de l'information et des communications et du fait que le cyberespace est devenu un pilier de nos sociétés. Toutefois, nous sommes préoccupés par l'ampleur et la gravité de l'utilisation malveillante des technologies de l'information et des communications, qui compromet et menace notre intégrité, notre sécurité et notre croissance économique et accroît le risque de conflits.

À cet égard, nous nous félicitons de la volonté de la communauté internationale de se pencher sur cette question, notamment grâce aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberespace dans le contexte de la sécurité internationale et du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale.

Tout en reconnaissant les mérites et les spécificités de ces initiatives, nous devons, afin d'éviter les redondances, nous efforcer d'établir une ligne d'action commune en vue d'un consensus sur les questions liées au cyberespace dans le contexte de la sécurité internationale. À cet égard, nous appuyons la proposition d'établir un programme d'action visant à promouvoir le comportement responsable des États dans le cyberespace afin de simplifier les activités en faveur d'un cyberespace ouvert, sûr, stable, accessible et pacifique.

Alors que nous assistons à la détérioration continue du climat mondial en matière de sécurité, je tiens à conclure en réitérant qu'il importe de défendre le système multilatéral fondé sur des règles et de préserver et renforcer les processus généraux de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération. Ce faisant, nous devons renouveler le dialogue et rebâtir la confiance mutuelle afin de rétablir la sécurité mondiale.

M. Adom (Côte d'Ivoire) : Je voudrais au nom de la délégation ivoirienne vous adresser, Monsieur le Président, mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la Commission. Je reste convaincu

que votre riche expérience ainsi que votre leadership seront des atouts précieux pour la réussite de nos travaux dans un contexte rendu difficile par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Permettez-moi également de remercier votre prédécesseur ainsi que son équipe dont les efforts inlassables ont été déterminants dans le succès des travaux de la précédente session.

Ma délégation s'associe enfin aux déclarations prononcées par l'Indonésie et le Cameroun, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/75/PV.2).

La soixante-quinzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies se déroule dans un contexte de crise sanitaire sans précédent. La COVID-19 qui a fortement impacté une grande partie des travaux de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale, continuera certainement de perturber les travaux de la présente session. En outre, parce qu'elle concentre toutes les attentions de la communauté internationale, cette pandémie a une incidence négative sur la consolidation du cadre sécuritaire international en général et sur le désarmement en particulier.

En effet, alors que tous les efforts de nos États sont mobilisés pour juguler cette crise sanitaire, la course aux armements qui se poursuit, pourrait faire vaciller l'architecture internationale du désarmement. Tous les acquis dans la préservation de la paix et de la sécurité internationale, s'en trouveraient alors sérieusement affectés.

C'est pourquoi, la Côte d'Ivoire renouvelle son plein soutien à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu immédiat, dans tous les conflits armés à travers le monde, afin de lutter plus efficacement contre la pandémie due au virus SRAS-CoV-2.

La célébration du soixante-quinzième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies nous rappelle tristement les événements tragiques d'Hiroshima et de Nagasaki, qui ont profondément bouleversé notre monde. Je voudrais renouveler le souhait de ma délégation de voir notre planète à jamais préservée des conséquences humanitaires et environnementales catastrophiques de l'utilisation des armes nucléaires qui, comme le disait l'ex-Secrétaire général de l'ONU, M. Koffi Annan : « représentent une menace existentielle unique pour toute l'humanité ».

Constante dans sa détermination sur ce sujet, qui s'est traduite dans sa position maintes fois réaffirmée lors de son récent mandat au Conseil de sécurité des Nations Unies de 2018 à 2019, la Côte d'Ivoire fait partie des tous premiers États signataires du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Elle s'emploie à consolider cet engagement par l'accomplissement de la procédure de ratification, tout comme elle l'a fait pour bien d'autres instruments dont le Traité de Pelindaba, qui a proclamé l'Afrique « Zone exempte d'armes nucléaires ».

Dans cette même dynamique et en vue de contribuer au renforcement de notre sécurité collective, mon pays a ratifié, en décembre 2019, la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire ainsi que la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique, signées le 26 septembre 1986.

En ce qui concerne les autres armes de destruction massive, ma délégation relève, avec consternation, que les armes chimiques, loin d'être bannies des arsenaux des États, font l'objet d'une utilisation répétée. Aussi voudrait-elle appeler tous les États au respect de leurs obligations en vertu de la Convention sur les armes chimiques et de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU relative, entre autres, à la prévention de la prolifération des arsenaux de destruction massive.

La Côte d'Ivoire soutient toutes les initiatives visant à renforcer la coopération en matière de promotion de la sûreté et de la sécurité des technologies de l'information et des communications (TIC). Elle déplore cependant que le cyberespace soit devenu un enjeu de confrontation entre États, et donc le champ privilégié d'une nouvelle course aux armements. Nous sommes également préoccupés par l'utilisation malveillante croissante des TIC par les groupes terroristes et le crime organisé, qui s'attaquent aux infrastructures critiques, notamment les infrastructures sanitaires, dans le contexte sensible de la COVID-19.

C'est pourquoi, ma délégation exhorte à une coopération numérique accrue, de sorte à favoriser la confiance entre les États, la sécurisation de l'accès aux TIC, ainsi que le développement des capacités des pays les plus vulnérables. Elle préconise également, en ce qui concerne les discussions sur les progrès de l'informatique dans le contexte de la sécurité internationale, une utilisation du cyberespace dans le respect du droit international, des droits de l'homme et des principes inscrits dans la Charte de l'ONU. Nous estimons à cet égard, que l'adoption de normes de conduite, peut se faire sans préjudice de l'adoption de règles juridiquement contraignantes, susceptibles de protéger les infrastructures critiques et assainir l'usage des TIC.

La Côte d'Ivoire a toujours soutenu le principe d'une exploration et d'une utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques, fondées sur la règlementation et la coopération internationale. Cette exploration doit se faire dans l'intérêt commun de tous les États, quel que soit leur niveau de développement économique et scientifique. Toutefois, elle voudrait exprimer ses inquiétudes au sujet des projets visant à déployer des armes dans ce milieu, faisant ainsi planer le spectre d'une guerre extra-atmosphérique, aux conséquences irréversibles pour l'humanité.

Ma délégation exhorte, par conséquent, toutes les parties prenantes à œuvrer pour prévenir toute course aux armements dans l'espace, qui mettrait en péril la paix et la sécurité internationales. Elle soutient donc le régime juridique actuellement applicable aux utilisations de l'espace, en attendant sa consolidation et son renforcement par une réglementation plus robuste et plus efficace concernant l'espace extra-atmosphérique.

La question de la prolifération, de la circulation et du trafic illicites des armes légères et de petit calibre (ALPC) reste hélas d'une grande actualité. Bien que ma délégation se félicite des efforts importants déployés pour enrayer ce phénomène, en particulier ceux visant à agir sur les facteurs qui alimentent le commerce illicite de ces armes, elle demeure cependant préoccupée par les conséquences néfastes des ALPC sur la paix, la stabilité et le développement. C'est le lieu pour mon pays d'insister sur l'importance de l'assistance apportée aux États en vue de freiner la circulation illicite et de permettre la collecte des ALPC.

Ma délégation se félicite, à cet égard, de l'appui dont vient de bénéficier la Côte d'Ivoire de la part du Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies, dans le cadre du projet « Septembre 2020 – mois d'amnistie en Afrique ». Ce projet, destiné à réduire la détention et le trafic illicites d'armes légères et de petit calibre dans les pays africains, entre en parfaite synergie avec le projet ambitieux de l'Union africaine « Faire taire les armes en Afrique », et est en cohérence avec les priorités du Gouvernement ivoirien en matière sécuritaire.

Par ailleurs, les engins explosifs improvisés employés de plus en plus par les groupes armés, les terroristes et d'autres utilisateurs non autorisés, font de nombreuses victimes. Face à ce phénomène inquiétant, un renforcement de la coopération internationale et une mutualisation de nos moyens d'action, axés autour de la prévention et la sensibilisation des populations, s'avèrent d'une nécessité urgente.

Notre sécurité collective, en plus de dépendre de la maîtrise des armes de destruction massive et autres armes légères et de petit calibre, repose également sur l'efficacité des mécanismes mis en place pour réguler et lutter contre leur production ou leur utilisation aussi bien abusive qu'illicite.

À cet égard, le renforcement des capacités des centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement, à travers l'accroissement de leur financement, reste indispensable. Ces centres, à l'image du Centre régional pour l'Afrique, basé à Lomé au Togo, se sont avérés, au fil des années, des instruments pertinents pour le désarmement et la maîtrise des armements sur le plan régional. Ils sont tout aussi déterminants dans la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

En outre, la Côte d'Ivoire, qui soutient une approche plus inclusive en matière de désarmement, reste sensible au rôle non négligeable des femmes dans ce processus, notamment dans les pays vulnérables, ainsi qu'à celui de l'éducation, afin de garantir la pérennité de nos actions en la matière.

Enfin, ma délégation voudrait exhorter les parties prenantes à lever les blocages politiques observés notamment au niveau de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement, qui nuisent au bon fonctionnement de ces instances, ainsi qu'à la crédibilité de l'Organisation.

L'impact négatif de la crise sanitaire mondiale sur nos travaux et sur les acquis en matière de désarmement nous commande de redoubler d'efforts en vue d'atteindre le noble objectif d'édification d'un monde de paix et de sécurité durable, au profit des générations présentes et futures. Nous restons persuadés que l'atteinte de cet objectif est de l'ordre du possible, si nous privilégions de façon constante la recherche de solutions concertées aux problématiques sécuritaires actuelles. Ces solutions demeurent indispensables à la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030, qui passe par le désarmement et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

M. Karbou (Togo) : Avant tout propos, qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de m'acquitter du devoir de vous féliciter, ainsi que les membres de votre bureau, pour votre nomination à la tête de la Première Commission. Nous sommes sûrs que, sous votre houlette, la Commission atteindra les objectifs qui lui

sont assignés dans le cadre de cette session, malgré les circonstances exceptionnelles qui marquent nos travaux. Soyez assuré, Monsieur le Président, du soutien de ma délégation dans l'accomplissement de votre mission.

Je souhaiterais également indiquer que mon pays reste solidaire des déclarations faites respectivement par la délégation du Cameroun, au nom du Groupe des États d'Afrique, et par la délégation de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, sur tous les points inscrits à l'ordre du jour de la présente session (voir A/C.1/75/PV.2).

Ma délégation salue le rapport du Secrétaire général (A/75/1) qui fait état de la mise en œuvre depuis l'an dernier des éléments clefs du programme de désarmement assorti des 40 mesures concrètes qu'il a proposées en vue de faire progresser le désarmement.

Aujourd'hui plus que jamais, il nous incombe particulièrement de faire progresser le désarmement partout dans le monde compte tenu de l'évolution des technologies et de la naissance d'armes de plus en plus dévastatrices qui entraînent de nouvelles menaces plus fortes et plus globales.

Alors que l'année 2020 marque le cinquantième anniversaire du Traité sur la non prolifération des armes nucléaires ainsi que le trente-deuxième anniversaire de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, elle est plutôt fortement perturbée par une crise sanitaire sans précédent liée à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Cette crise sanitaire aux répercussions économiques et financières désastreuses nous rappelle que notre engagement pour le multilatéralisme doit demeurer et se renforcer.

C'est pourquoi ma délégation partage l'inquiétude du Secrétaire général concernant le choc économique que provoque cette pandémie, le plus grave choc économique depuis la Seconde Guerre mondiale et le plus étendu depuis 1870, un choc qui risque d'entraîner une contraction de la croissance mondiale de 5 à 6 %. Alors qu'il est établi qu'une baisse de plus de 5 % du taux de croissance pourrait augmenter de moitié le risque de conflit, nos actions doivent permettre d'agir en amont, en renforçant notamment le dispositif de désarmement général et complet et en promouvant toutes les initiatives qui contribuent à préserver la paix et la sécurité internationales.

Partant du constat que la pandémie de COVID-19 fragilise les acquis du développement et de la consolidation de la paix, et menace d'exacerber les conflits et d'en faire naître d'autres, le Togo s'inquiète de l'échec de la neuvième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération et des tergiversations répétées de la Conférence du désarmement. Il appelle donc à un renforcement du mandat de la Conférence du désarmement afin qu'elle joue pleinement son rôle, notamment dans tous les domaines du désarmement, y compris le désarmement nucléaire.

En outre, ma délégation partage les efforts qui sont déployés par les uns et les autres pour revoir le dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies et se félicite de l'évolution significative constatée en novembre 2019, lors de la dernière réunion des différents États concernés par la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Les nouveaux défis nés des circonstances inhabituelles actuelles ne doivent pas nous faire oublier les maux qui minent le monde et menacent gravement la sécurité de nos peuples. Qu'elles soient liées au terrorisme, à la détention et l'utilisation d'armes chimiques et nucléaires ou au commerce illicite des armes légères et de petit calibre, ces menaces restent réelles et requièrent de notre part une attention continue.

C'est pourquoi le Togo voudrait saisir l'occasion de cette session pour se féliciter de la résilience dont ont fait preuve les trois Centres régionaux pour la paix et le désarmement qui ont continué l'exécution de leur mandat malgré les circonstances exceptionnelles que nous connaissons tous. Ma délégation voudrait particulièrement relever l'importance de l'appui fonctionnel que le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, dont mon pays s'honore d'abriter le siège, a apporté cette année encore à l'Union africaine, notamment dans le cadre de l'initiative visant à faire taire les armes en Afrique d'ici 2020 et, de façon plus générale, dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Togo reste engagé aux côtés des autres États pour la promotion des valeurs que défend notre Organisation commune. Il est néanmoins préoccupé par les regains de nationalisme de part le monde et les velléités de développement, de sophistication et d'utilisation des armes nucléaires et chimiques. Mon pays appelle en outre tous les États à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à une adhésion de tous à la politique de non-prolifération et de désarmement complet et général, seuls gages pour une paix harmonieuse et durable.

M. Gastorn (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux orateurs précédents pour vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection bien méritée à la tête de cette importante structure. Je tiens à vous réaffirmer le plein soutien et la coopération de ma délégation dans l'exercice de vos importantes responsabilités.

Tout en m'associant aux déclarations faites par le représentant du Cameroun et le représentant de l'Indonésie au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés, respectivement (voir A/C.1/75/PV.2), je souhaite ajouter les remarques suivantes à titre national.

Alors que le monde entier se bat contre la pandémie mortelle de coronavirus (COVID-19) et les difficultés socioéconomiques connexes, nous nous réunissons dans un contexte marqué par un dilemme catastrophique pour la paix et la sécurité mondiales pour la race humaine et l'environnement, qui appelle une solution mondiale à la question non résolue du désarmement des armes nucléaires. La propagation de la COVID-19 dans le monde nous rappelle que nous devons renforcer la solidarité au sein du système multilatéral pour faire face aux défis mondiaux.

Dans ce même contexte, la Tanzanie se félicite vivement de toutes les mesures et initiatives nécessaires prises par le système des Nations Unies et la communauté internationale afin de mobiliser les efforts pour faire face à la pandémie, notamment en partageant les bonnes pratiques nécessaires pour prévenir et réduire le nombre de nouvelles infections.

La République-Unie de Tanzanie estime que l'élimination totale et la non-prolifération des armes nucléaires restent un élément crucial et important du maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est pourquoi nous saluons les efforts que ne cesse de faire l'ONU depuis 1964 en faveur de l'élimination des armes nucléaires.

Comme les membres s'en souviendront peut-être, l'Assemblée générale a tenu une séance plénière de haut niveau le 2 octobre pour commémorer et promouvoir la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. À cette séance, le Secrétaire général António Guterres nous a rappelé que nous continuons de vivre sous la menace d'une catastrophe nucléaire, certains considérant les armes nucléaires comme vitales pour leur sécurité nationale et leur survie ; que l'élimination des armes nucléaires est essentielle pour quelque chose de plus grand que le destin d'un seul État : la survie de la vie sur cette planète ; et que la seule façon d'éliminer complètement les risques nucléaires, c'est d'éliminer totalement les armes nucléaires. Nous nous associons à cet appel du Secrétaire général.

Alors que nous commémorons les 75 ans des premières attaques atomiques meurtrières d'Hiroshima et de Nagasaki, nous devons nous rappeler une fois de plus qu'il n'y aura jamais de vainqueurs dans une guerre nucléaire, d'où la nécessité d'adopter une position commune pour assurer l'élimination totale des armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive.

À cet égard, la République-Unie de Tanzanie s'associe aux autres États Membres pour appeler les États dotés d'armes nucléaires à respecter pleinement leurs obligations juridiques et leurs engagements sans équivoque, sans condition et de manière transparente, irréversible et internationalement vérifiable, conformément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il est tout aussi important que tous les États dotés d'armes nucléaires fournissent à l'ensemble des États non dotés d'armes nucléaires des garanties universelles, inconditionnelles, non discriminatoires et juridiquement contraignantes contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes en toutes circonstances.

Je tiens à réaffirmer que la Tanzanie est pleinement résolue à soutenir et à compléter tous les efforts des Nations Unies visant à l'élimination totale des armes nucléaires, conformément au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

Tout en prenant note des difficultés découlant de la pandémie de COVID-19, la Tanzanie se félicite de la convocation de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération pour évaluer les progrès accomplis et concevoir des mécanismes en vue de la mise en œuvre intégrale du Traité. Nous sommes convaincus que la Conférence d'examen renforcera les principaux piliers du Traité en tant que pont essentiel vers le renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

La République-Unie de Tanzanie se joint aux autres États Membres pour encourager l'utilisation de la technologie nucléaire non létale. Nous prions l'Agence internationale de l'énergie atomique de rester saisie de la question et de continuer d'apporter l'appui scientifique et technique nécessaire aux États Membres. La Commission tanzanienne de l'énergie atomique, en collaboration avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, joue un rôle majeur dans la promotion, la réglementation et l'amélioration considérable de notre capacité nucléaire pacifique et non létale dans divers domaines, notamment l'industrie minière et la production d'énergie.

La prolifération des armes classiques – telles que les armes légères et de petit calibre, les mines terrestres et les armes à sous-munitions – est considérée comme le problème de sécurité le plus immédiat pour les êtres humains, les sociétés et les États partout dans le monde, car elle alimente les guerres civiles, la violence criminelle organisée, les insurrections et les activités terroristes, et constitue ainsi un obstacle sérieux à la sécurité et au développement durables. Par conséquent, la République-Unie de Tanzanie, en tant que signataire de divers instruments juridiques internationaux, réitère son engagement total à soutenir la communauté internationale dans ses efforts pour prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, conformément aux instruments juridiques en vigueur.

Alors que le monde entre rapidement dans l'ère numérique et technologique, la Tanzanie souhaite utiliser cette instance pour lancer un appel à la coopération multilatérale et bilatérale entre les États Membres et les organisations internationales afin de bâtir et de renforcer les infrastructures de cybersécurité, de mieux sensibiliser le public et de faciliter une plus grande participation à l'économie numérique mondiale. Nous devons également protéger notre cyberinfrastructure par des engagements internationaux forts et des cadres juridiques prévoyant l'utilisation pacifique du cyberespace.

Il existe un lien entre le désarmement et le développement. À cet égard, nous devons revoir nos priorités nationales en vue de recentrer les ressources sur la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de réduire les dépenses militaires. Dans ce contexte, nous demandons également aux États dotés d'armes nucléaires de réorienter leurs ressources vers le développement durable et de renoncer à la modernisation, à l'amélioration, à la remise à neuf ou à la prolongation de la durée de vie de leurs armes nucléaires et des installations connexes.

Pour conclure, qu'il me soit permis de rappeler l'importance de la diplomatie multilatérale et de la volonté politique concertée des États Membres pour parvenir à un désarmement général et complet. Je souhaite réaffirmer le plein engagement et le soutien de la République-Unie de Tanzanie, en coopération avec la communauté internationale, en faveur d'un monde exempt de l'utilisation non pacifique de l'espace, d'armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive. Nous exhortons tous les États Membres à redoubler d'efforts dans ce sens.

M. Mutua (Kenya) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de commencer par vous féliciter, M. Agustín Santos Maraver, Ambassadeur de l'Espagne, pour votre accession à la présidence de la Première Commission. Je félicite également les autres membres du Bureau pour leur élection. Je vous assure du soutien et de la coopération de ma délégation et me réjouis à l'avance des échanges fructueux qui auront lieu sous votre direction.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Indonésie et le représentant du Cameroun au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique, respectivement (voir A/C.1/75/PV.2). Qu'il me soit permis de faire quelques remarques à titre national.

Nous nous réunissons aujourd'hui à une époque sans précédent en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui vient hélas s'ajouter aux nombreux défis auxquels l'humanité est confrontée. Alors même que nous entamons une session particulière de l'Assemblée générale, le souvenir dévastateur des bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki perdure. Soixante-quinze ans plus tard, les armes nucléaires demeurent une des plus grandes menaces pour la paix et la sécurité internationales et un danger pour l'ensemble de l'humanité.

Cinquante ans après l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le monde assiste au retour alarmant d'une nouvelle course aux armements nucléaires, notamment du fait de la modernisation de ces armes et de leurs vecteurs. Pour toutes les nations, ce phénomène pourrait représenter le test ultime de notre attachement à l'esprit du multilatéralisme et de la solidarité dans la lutte contre la menace de l'emploi des armes nucléaires et dans les efforts pour garantir l'édification d'un monde pacifique et sûr, exempt d'armes nucléaires. Le Kenya partage les préoccupations des autres États non dotés d'armes nucléaires et réaffirme son appui au désarmement nucléaire mondial et à l'élimination totale des armes nucléaires.

En tant qu'État partie au Traité de Pelindaba, qui a déclaré l'Afrique zone exempte d'armes nucléaires, et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, nous réaffirmons notre engagement de longue date en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires. Nous sommes convaincus que l'application intégrale des conventions et traités internationaux visant à réaliser le désarmement nucléaire mondial doit, par nécessité, rester une priorité pour toutes les nations. Dans la perspective de la dixième Conférence d'examen des parties

au Traité sur la non-prolifération, qui se tiendra en 2021, nous appelons tous les États à redonner un nouvel élan à la mise en œuvre de leurs engagements en matière de désarmement. Nous exhortons en particulier les États dotés d'armes nucléaires à se joindre à l'universalisation du Traité sur la non-prolifération.

Le Kenya, qui est partie au Traité sur la non-prolifération depuis 1970, soutient la recherche et le développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous sommes convaincus que la poursuite du développement de l'énergie nucléaire doit être menée conformément au cadre et aux protocoles de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Comme le prévoit l'article VI du Traité sur la non-prolifération, tous les pays doivent promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et coopérer à leur développement, tout en œuvrant au désarmement nucléaire général et complet.

Le Kenya maintient le même niveau d'engagement pour la paix et la sécurité dans le cyberespace que dans tous les autres domaines. Nous avons démontré notre attachement et notre détermination à cet égard à chaque étape du processus de paix. Conformément aux nouveaux principes mondiaux en matière de coopération internationale, d'état de droit, de mesures de confiance et de renforcement des capacités et d'adoption de normes de comportement permettant une coexistence pacifique entre les États, le Kenya a pris plusieurs mesures qui s'inscrivent dans le cadre des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et des rapports du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberespace dans le contexte de la sécurité internationale.

Nous voyons l'utilité du travail du Groupe d'experts gouvernementaux et du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, et nous partageons le point de vue d'autres États Membres concernant la nécessité que les deux dispositifs trouvent des points de convergence afin de garantir l'efficacité des mesures de mise en œuvre. Le Kenya participe aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux depuis 2014, et à ceux du Groupe de travail à composition non limitée depuis 2018. Récemment, aux côtés d'autres pays, nous avons rejoint une initiative lancée par l'Australie et le Mexique, dans le cadre de laquelle les pays s'engagent à rendre compte périodiquement de leurs progrès en matière d'adoption des normes recommandées par le Groupe d'experts gouvernementaux en tant que résultat concret du processus du Groupe de travail à composition non limitée.

Dans le monde interconnecté d'aujourd'hui, la stabilité dans le cyberespace, la prévention des conflits et le renforcement des capacités ne peuvent être l'oeuvre d'un seul pays ; une approche régionale est indispensable. Le Kenya collabore avec l'Union africaine pour organiser des événements régionaux de renforcement des capacités et de consultation. Nous participons également activement aux consultations de la Communauté d'Afrique de l'Est sur les technologies de l'information et des communications et sur la cybersécurité.

À cet égard, et afin de réduire les cybermenaces et de favoriser un cyberespace kényan plus sûr, mon gouvernement a établi un cadre national de gestion de la cybersécurité en 2012 en créant l'équipe kényane d'intervention en cas d'incidents informatiques et son centre de coordination, qui collabore au niveau régional avec 54 autres équipes nationales et au niveau mondial par l'entremise du Forum of Incident Response and Security Teams, le forum des équipes d'intervention en cas d'incidents liés à la sécurité informatique, une association mondiale qui réunit plus de 150 équipes nationales. Ma délégation considère que cette collaboration régionale et mondiale est essentielle pour encourager la résilience en matière de cybersécurité, la prévention des conflits et le renforcement des capacités.

La pandémie de COVID-19 nous a permis de tirer de nombreux enseignements dans le domaine de la cybernétique. Elle nous a également montré que les solutions doivent être accessibles à tous et partagées dans l'intérêt de notre sécurité commune. Par conséquent, le Kenya a renforcé son engagement en faveur de la protection et de la gestion responsable des infrastructures critiques nationales et internationales. En raison de la pandémie, les gouvernements, les systèmes de santé et d'éducation et le secteur privé dépendent de plus en plus du bon fonctionnement des technologies de l'information et des communications et du cyberespace pour continuer à opérer efficacement. Notre interdépendance en matière d'hygiène cybernétique a de nouveau été mise en lumière et se révèle de plus en plus importante. S'appuyant sur les enseignements tirés de l'expérience, le Kenya restera profondément engagé dans les forums et processus internationaux existants sur la politique à suivre dans le cyberespace, notamment le Groupe d'experts gouvernementaux et le Groupe de travail à composition non limitée, tandis que nous œuvrons ensemble à l'établissement d'un domaine cybernétique stable et sûr.

Ma délégation exprime son inquiétude face à la militarisation actuelle de l'espace. Nous nous associons à d'autres délégations qui partagent cette inquiétude pour mettre en garde contre l'utilisation de l'espace

extra-atmosphérique comme de la nouvelle arène d'une nouvelle course aux armements. Nous appelons à l'adoption d'un cadre juridique complémentaire qui offre à toutes les nations des possibilités équilibrées et égales d'explorer l'espace extra-atmosphérique, conformément aux principes de non-appropriation et d'utilisation de l'espace à des fins pacifiques.

S'agissant de la question des armes légères et de petit calibre, ma délégation rappelle que le transfert et le commerce illicites de ces armes constituent une menace grave pour la paix et la sécurité internationales. Le Kenya a pris des mesures importantes pour mettre en œuvre le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, notamment pour renforcer ses cadres politiques et législatifs afin de combler les lacunes juridiques de manière à assurer une bonne gestion des stocks nationaux d'armes légères et de petit calibre. Président désigné de la septième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères, qui se tiendra en 2021, le Kenya reste attaché au Programme d'action et espère que cette rencontre sera couronnée de succès.

Pour conclure, le Kenya espère vivement que nous nous engagerons tous de manière fructueuse en faveur de cette responsabilité partagée qu'est l'édification d'un monde de demain qui soit plus sûr.

M. Duarte Lopes (Portugal) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Je tiens également à vous remercier et à vous féliciter, ainsi que les autres membres du Bureau, pour la manière harmonieuse et efficace dont vous dirigez les travaux de cette importante Commission en ces temps difficiles et dans ces conditions exceptionnelles.

Le Portugal s'associe pleinement à la déclaration prononcée par le représentant de l'Union européenne en sa qualité d'observateur (voir A/C.1/75/PV.2) et souhaite faire quelques remarques complémentaires à titre national.

Mon pays a foi dans la coopération multilatérale, fondée sur les règles internationales et motivée par un engagement collectif à parvenir au consensus. Les défis qui se posent actuellement à l'architecture internationale de non-prolifération et de désarmement, en particulier dans le contexte de la pandémie en cours, ne font que renforcer notre attachement au multilatéralisme. À cet égard, nous continuons à soutenir le programme de désarmement défendu par le Secrétaire général et restons pleinement attachés à réaliser l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous pensons qu'un processus inclusif et progressif de réduction des armes nucléaires reste la meilleure approche pour aller de l'avant.

La dénonciation du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire l'année dernière a été un revers majeur, et la prolongation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques au-delà de 2021 n'en devient que plus pressante. Nous pensons que la possibilité d'élargir la portée de ce processus précis mérite d'être explorée.

Il ne faut pas manquer l'occasion offerte par la Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui se tiendra l'année prochaine. Le Portugal continuera de jouer un rôle constructif en vue d'atteindre l'objectif consistant à renforcer l'application du Traité et à favoriser le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et les utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Le Portugal continue de soutenir le Plan d'action global commun, et nous encourageons sa mise en œuvre par toutes les parties. L'Iran, en particulier, doit à nouveau se conformer pleinement à ses dispositions.

La dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne est nécessaire. Nous appelons la République populaire démocratique de Corée à réintégrer le Traité sur la non-prolifération et à s'y conformer pleinement, y compris en ce qui concerne les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, ainsi qu'à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). D'ici là, les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité doivent être pleinement appliquées.

L'entrée en vigueur du TICE devrait être une priorité, et nous exhortons les États qui ne l'ont pas encore fait à le ratifier sans délai. De même, il faut poursuivre les efforts visant à entamer des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

Le Portugal est un fervent défenseur de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de son secrétariat technique. Les cas confirmés d'attaques chimiques dans le monde sont totalement inacceptables, et les responsables doivent répondre de leurs actes.

Nous réaffirmons qu'il est nécessaire d'examiner la composition de la Conférence du désarmement. Sinon, la Conférence continuera à manquer de représentativité.

Il est essentiel que les femmes participent pleinement et sur un pied d'égalité à tous les processus décisionnels liés au désarmement. La poursuite de l'intégration des perspectives de genre sera déterminante pour revitaliser le mécanisme de désarmement.

Réglementer le commerce légal des armes et lutter contre le commerce illicite des armes classiques et des munitions, en particulier les armes légères et de petit calibre, est une tâche indispensable à laquelle on ne peut se soustraire. Nous nous félicitons une fois de plus du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et rappelons l'importance que nous attachons au Traité sur le commerce des armes. Le Portugal encourage tous les États qui ne l'ont pas encore fait à le ratifier.

Le Portugal se félicite des résultats de la quatrième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction des mines anti-personnel, qui s'est tenue à Oslo l'année dernière. Nous restons déterminés à atteindre l'objectif d'un monde sans mines anti-personnel d'ici à 2025.

S'agissant des menaces nouvelles et émergentes liées aux systèmes d'armes létaux autonomes, au cyberespace et à la militarisation de l'espace extra-atmosphérique, nous devons encourager l'application de normes de comportement responsable des États, de transparence et de respect du droit international, des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

En ce qui concerne le cyberespace, nous attendons avec intérêt la prochaine session du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, qui se tiendra en mars prochain. Nous espérons qu'elle contribuera à rationaliser les travaux de l'ONU dans ce domaine.

Pour conclure, le dialogue multilatéral menant à des accords vérifiables est le moyen le plus efficace et le mieux indiqué pour progresser sur les questions de désarmement et de non-prolifération. Le Portugal continuera de faire tout son possible à la Première Commission et dans d'autres instances pour contribuer à l'édification d'un monde plus sûr, fondé sur les principes et les objectifs de l'Organisation.

M. Mohamed Laghdaf (Mauritanie) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection. Nous souhaitons également adresser nos félicitations aux autres membres du Bureau, et saluer tout particulièrement l'élection du représentant de la République arabe d'Égypte, pays frère, au poste de Vice-Président.

La Mauritanie s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Indonésie, le représentant de l'Égypte et le représentant du Cameroun, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des États arabes et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/75/PV.2).

Je tiens également à exprimer notre profonde gratitude et nos remerciements au Président et au Bureau sortants pour l'efficacité et le grand professionnalisme avec lesquels la session précédente de la Première Commission a été menée. Je me dois également de saluer le Secrétaire général, M. António Guterres, et le Président de l'Assemblée générale, M. Volkan Bozkır, ainsi que le Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies, pour les efforts considérables qu'ils ont déployés afin d'assurer le suivi de cette question importante et l'application des dispositions des conventions et décisions internationales dans le domaine du désarmement, malgré les restrictions actuelles appliquées dans le monde entier et la suspension des travaux de diverses entités des Nations Unies en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

D'emblée, je tiens à rappeler que la République islamique de Mauritanie a été un des premiers pays à signer tous les instruments juridiques dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. Elle accueille également le siège du Groupe de cinq pays du Sahel, dont elle assure en outre la présidence tournante cette année. Le Groupe a pour objectif de protéger l'intégrité territoriale, de promouvoir l'action commune et la coopération et d'assurer la paix et la sécurité dans la région du Sahel.

À la dix-septième Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction des mines anti-personnel, qui s'est tenue à Genève en novembre 2018, la Mauritanie a été classée parmi les États les plus performants en matière de lutte contre les mines anti-personnel et les restes explosifs de guerre.

La Mauritanie fait également partie des 122 États qui ont ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ce qui constitue une étape importante et une contribution essentielle à l'objectif de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

La Mauritanie a signé son troisième cadre de programme de pays pour la période 2020-2024 avec l'Agence internationale de l'énergie atomique et a également élaboré un plan national global pour renforcer la sécurité nucléaire.

La Mauritanie soutient tous les efforts et les processus de négociation internationaux visant à freiner une course aux armements dans l'espace. Nous

respectons les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international humanitaire dans les efforts que nous fournissons pour établir un cyberespace libre, ouvert et sûr.

M^me^ Lefter (Roumanie), Vice-Présidente, assume la présidence.

La Mauritanie souligne le rôle important que jouent les conventions dans la création de zones exemptes d'armes nucléaires et la réalisation de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, nous sommes favorables à la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans toutes les régions du monde, et nous nous félicitons tout particulièrement de la tenue de la première session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui a été organisée par l'ONU en novembre 2019 conformément à la décision 73/546 de l'Assemblée générale et présidée par le Royaume hachémite de Jordanie. Nous saluons le succès et les résultats positifs de cette première session, pendant laquelle un certain nombre de décisions de fond importantes ont été adoptées.

La tenue de cette session, qui coïncide avec le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération et le vingt-cinquième anniversaire de sa prorogation, devrait tous nous inciter à maintenir la dynamique et à progresser dans la mise en œuvre de nos obligations internationales. Nous attachons une valeur particulière à un autre instrument juridiquement contraignant, adopté en 2017, à savoir le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui reflète l'importance de faire des progrès concrets dans le domaine du désarmement, en plus de reconnaître la menace directe que la prolifération de ces armes représente pour la paix et la sécurité internationales.

Dans ce contexte, la Mauritanie rappelle que la paix et la sécurité internationales ne peuvent être et ne seront pas une réalité dans un monde dominé par la course aux armements ; à la lumière de la situation internationale actuelle, qui est loin d'être idéale, il faut continuer et redoubler les efforts déployés en matière de désarmement. Nous souhaitons également rappeler que la mise en œuvre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est la seule garantie que les États dotés d'armes nucléaires ne continueront pas d'adopter des doctrines militaires et qu'il est urgent de réorienter les dépenses et les ressources militaires excessives vers les mesures d'atténuation du danger imminent que représente la prolifération de ces armes pour l'humanité.

À l'heure où les activités humaines sont sévèrement limitées par la pandémie de COVID-19, il est important que les pays du monde évoquent les dangers des armes en général et des armes de destruction massive et des armes nucléaires en particulier, ainsi que la nécessité d'éliminer complètement ces armes et de mobiliser les efforts internationaux en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Les États doivent porter leur attention sur le développement durable et y consacrer leurs ressources, en particulier étant donné les défis importants auxquels le monde est confronté aujourd'hui, notamment l'augmentation des tensions et des conflits aux niveaux régional et international.

Pour conclure, la République islamique de Mauritanie saisit cette occasion pour rappeler aux peuples du monde les dangers liés au commerce illicite des armes et la nécessité d'empêcher que ces armes illicites, y compris les armes nucléaires et autres armes de destruction massive, ne tombent entre les mains de groupes terroristes.

Nous appelons également à bâtir des ponts de communication et d'action commune, tout en respectant la souveraineté et les spécificités de tous les pays. Œuvrons pour la justice et l'égalité et diffusons une culture de paix et de tolérance entre les peuples. Nous devons développer un système international capable de rendrela justice et créer un monde sûr et stable, apte à relever les défis auxquels il est confronté.

Nous espérons que les travaux de la session de cette année seront couronnés de succès.

M. Al Zadjali (Oman) (*parle en arabe*) : Ma délégation tient à féliciter le Président de la Première Commission pour son élection. Nous sommes convaincus que sa sagesse et son leadership contribueront au succès de la session, et nous souhaitons l'assurer, ainsi que toutes les délégations, de notre coopération.

La délégation de mon pays s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Indonésie et par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États arabes, respectivement (voir A/C.1/75/PV.2), étant donné que le Sultanat d'Oman est membre de ces deux groupes.

Mon pays soutient l'appel du Secrétaire général António Guterres à un cessez-le-feu dans toutes les régions souffrant de différends et de conflits armés dans le monde. Nous espérons que toutes les parties concernées répondront à cet appel, étant donné ses effets positifs sur la paix et la sécurité internationales. Nous saisissons

également cette occasion pour réaffirmer notre confiance dans le Secrétaire général. Nous saluons les efforts qu'il déploie pour faire avancer les travaux de l'Organisation afin de la rendre plus sensible aux besoins des États, renforçant ainsi sa capacité de s'adapter à tous les faits nouveaux survenant aux niveaux régional et international.

Le Sultanat d'Oman reste ferme sur la nécessité d'adhérer aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et les dispositions du droit international fondés sur le respect de la souveraineté des États, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, le bon voisinage et la coopération, les intérêts communs et le règlement pacifique des différends. Nous appelons tous les États à s'engager sans réserve à respecter ces principes nobles et à conclure des accords fondés sur des intérêts communs afin de rendre notre monde plus sûr et plus stable dans un cadre de confiance mutuelle et de coopération conjointe, établissant ainsi une nouvelle ère de sécurité et de prospérité pour toute l'humanité.

Mon pays soutient également l'appel à la création d'un monde exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Nous rappelons combien il importe de rendre le régime de non-prolifération universel, et appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires sans délai ni conditions préalables, et à soumettre toutes leurs installations nucléaires au régime des garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Parmi les initiatives visant à promouvoir la sécurité et la stabilité figure l'initiative visant à créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Mon pays se félicite de la résolution adoptée à la Conférence de 1995 chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et la question de sa prorogation concernant la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, et appelle tous les États, en particulier les États dotés d'armes nucléaires dépositaires du Traité, à participer activement et positivement à la concrétisation de cette résolution, en favorisant la confiance mutuelle et la coexistence pacifique entre les pays et les peuples de la région.

À cet égard, ma délégation se félicite de l'organisation de la première session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui s'est tenue au Siège à New York en novembre 2019 sous la présidence du Royaume hachémite de Jordanie, pays frère. Nous réaffirmons notre plein soutien à la convocation de la deuxième session de la Conférence en 2021, sous la présidence de l'État frère du Koweït.

Mon pays attache de l'importance à la cybersécurité et à la protection des institutions et installations vitales contre les cyberattaques. Par conséquent, nous appelons à un renforcement de la coopération internationale et du partage d'informations dans ce domaine. Nous tenons également à rappeler que le Sultanat d'Oman est classé seizième sur 175 pays dans le classement l'*Indice mondial de cybersécurité*.

Les récents événements survenus dans le monde ont démontré l'étroite interdépendance des États en matière de sécurité, ce qui nous oblige tous à contribuer positivement à la création d'un monde exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Un monde caractérisé par la sécurité et la stabilité – et non par des tensions – exige la volonté politique de tous les États et une vision globale de notre sécurité collective. Il ne fait aucun doute que les défis auxquels nous sommes confrontés sont considérables, mais nous sommes convaincus que, grâce à la coopération entre les États Membres de l'ONU, soutenue par le rôle novateur et facilitateur du Secrétaire général, il est possible de parvenir à un monde sûr et sécurisé.

M. Ladeb (Tunisie) : Je souhaite tout d'abord féliciter le Président et tous les membres du Bureau pour leur élection. Qu'ils soient assurés de notre plein soutien en vue du succès de ses travaux, en particulier en cette période difficile marquée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID 19).

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par l'Indonésie, le Cameroun et l'Égypte, au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des États d'Afrique et du Groupe des États arabes, respectivement (voir A/C.1/75/PV.2).

La Tunisie réaffirme son appui au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en tant que fondation du désarmement nucléaire et pierre angulaire du régime de non-prolifération. Nous soulignons l'importance de réaliser l'universalité du TNP par l'adhésion des États non parties en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires. Nous rappelons également que la crédibilité du TNP repose sur la mise en œuvre équilibrée de ses trois piliers que sont le désarmement, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous craignons cependant que la poursuite de l'absence de progrès dans le domaine du désarmement nucléaire tout comme l'érosion

de l'architecture internationale de maîtrise des armements nucléaires que l'on constate ces dernières années, ne remettent sérieusement en cause cette crédibilité.

Afin de préserver la crédibilité du TNP et de garantir sa pérennité, nous pensons qu'il est crucial que les engagements pris lors de son adoption et au cours de ses conférences d'examen soient respectés, notamment celui concernant l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, qui était l'une des conditions à la prolongation indéfinie du Traité sur la non-prolifération en 1995. Nous espérons vivement à cet égard que la prochaine Conférence d'examen prévue en 2021 soit couronnée de succès en fixant clairement les modalités et un calendrier de mise en œuvre de ces engagements.

Le renforcement du dialogue entre les États dotés d'armes nucléaires est essentiel pour rétablir la confiance et faciliter les négociations sur la maîtrise des armements et le désarmement nucléaire. La Tunisie salue à cet égard la reprise des discussions entre les États-Unis et la Russie en vue de la prolongation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques qui arrive à expiration en février 2021.

La Tunisie appelle aussi les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier ceux visés à l'annexe 2, à signer et à ratifier le plus tôt possible le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

La Tunisie a soutenu dès ses premières étapes le processus ayant conduit à l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et considère qu'il complète et renforce le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous espérons l'entrée en vigueur rapide de ce traité qui contribue à l'objectif d'élimination totale des armes nucléaires.

La Tunisie soutient les efforts pour parvenir à la dénucléarisation de la péninsule coréenne et a salué en différentes occasions la dynamique positive crée au cours des deux dernières années par les sommets intercoréens et ceux entre les États-Unis d'Amérique et la République populaire démocratique de Corée, avec l'adoption de déclarations politiques importantes. Nous notons avec satisfaction qu'aucun nouvel essai nucléaire ou test de missiles balistiques de longue portée n'a été effectué depuis ces sommets et émettons l'espoir d'une cessation de tous les actes sources de tensions, y compris les tests de missiles de courte et moyenne portées.

Nous réitérons notre appel au lancement le plus tôt possible de négociations en vue de l'établissement d'une feuille de route précise pour la dénucléarisation complète et vérifiable de la péninsule coréenne, négociations qui permettraient de renforcer la confiance entre toutes les parties et faciliteraient la réponse aux appels à une levée progressive des sanctions.

La Tunisie partage l'opinion selon laquelle le Plan d'action global commun est un ajout important à l'architecture internationale de non-prolifération qui a considérablement contribué à réduire les tensions autour du programme nucléaire iranien. Nous réitérons notre appel à la mise en œuvre pleine et effective, par toutes les parties, de cet accord et de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité.

Nous exprimons également notre soutien aux initiatives visant à renforcer le dialogue et à réduire les tensions dans la région. Je souhaiterais mentionner dans ce cadre la Conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient qui a tenu sa première session en novembre 2019 et à laquelle tous les pays arabes et l'Iran ont participé de manière constructive. Décidée par l'Assemblée générale, cette conférence doit se réunir chaque année au Siège de l'Organisation des Nations Unies jusqu'à ce qu'elle ait conclu l'élaboration d'un traité juridiquement contraignant établissant ladite zone au Moyen-Orient.

Nous pensons que cette conférence peut également être mise à profit pour promouvoir le dialogue et renforcer la confiance entre les pays concernés et contribuer ainsi à réduire les tensions dans la région. Elle pourrait aussi ouvrir la voie à la création à terme d'un mécanisme de sécurité régionale solide permettant l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables dans la région, de manière inclusive et coopérative. Nonobstant les divergences de vues exprimées au cours du processus qui a conduit à la décision de convoquer cette conférence, nous espérons que toutes les parties invitées seront en mesure de participer à ses prochaines sessions et d'œuvrer ensemble à débarrasser le Moyen-Orient de toutes les armes de destruction massive.

La Tunisie renouvelle son appel à l'universalisation des conventions sur l'interdiction des armes biologiques et chimiques. Nous déplorons la multiplication des cas d'utilisation d'armes chimiques enregistrés ces dernières années et réaffirmons notre position de principe condamnant dans les termes les plus forts l'utilisation de ces armes par qui que soit, où que ce soit, et pour quelque raison que ce soit. Nous soulignons également que tous les responsables de ces crimes doivent en répondre. La Tunisie réaffirme son soutien à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et souligne qu'il incombe

à la communauté internationale d'œuvrer collectivement et dans l'unité à assurer la continuité, l'indépendance et l'efficacité du travail de cette organisation.

Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre continue d'exacerber les conflits internes dans de nombreux pays, en particulier sur le continent africain et dans le monde arabe. Ce commerce compromet également la sécurité et la stabilité régionales, en alimentant la criminalité transnationale organisée et les activités des groupes terroristes.

La Tunisie, pays pacifique qui ne produit ni n'exporte aucune sorte d'armes, a soutenu l'adoption du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ainsi que de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites.

La Tunisie est également partie au Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Nous avons aussi soutenu l'adoption du Traité sur le commerce des armes, convaincus de la contribution importante qu'il peut apporter à la résolution du problème du commerce illicite des armes classiques, y compris les armes légères et de petit calibre.

La Tunisie partage les préoccupations exprimées quant à la multiplication des cyberattaques, notamment contre les infrastructures critiques, et leur grande capacité de déstabilisation. La Tunisie réaffirme l'applicabilité du droit international en ce qui concerne l'utilisation par les États des technologies de l'information et des communications et, sans cautionner d'aucune manière la militarisation du cyberespace ou les cyberguerres, souligne également l'applicabilité du droit international humanitaire aux cyberattaques menées pendant les conflits armés.

En attendant la conclusion des discussions en cours sur la manière dont le droit international s'applique précisément dans le cyberespace, nous partageons l'avis selon lequel des efforts urgents devraient être faits pour convenir d'une méthodologie crédible et consensuelle et des moyens nécessaires pour l'attribution de la responsabilité des cyberattaques. Nous appelons à cet égard à la poursuite du dialogue ouvert et inclusif sur la cybersécurité par le biais de plateformes telles que le Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale.

La Tunisie souligne également qu'étant donné la nature interdépendante du cyberespace, la capacité collective de prévenir ou d'atténuer les effets des cyberattaques dépend de la capacité de chaque État à se préparer et à réagir. Pour sa part, la Tunisie a élaboré, avec la participation du secteur privé et de la société civile, une stratégie nationale de cybersécurité, rendue publique en décembre 2019, qui vise à améliorer la résilience du pays face aux cybermenaces en développant ses capacités nationales et son système juridique, dans le plein respect des libertés et droits fondamentaux, et à travers le renforcement de la coopération internationale.

La Tunisie tient à réaffirmer l'importance qu'elle attache au dialogue, au multilatéralisme et au respect du droit international pour le règlement des questions liées au maintien de la paix et de la sécurité internationales, y compris le désarmement et la non prolifération, et ne manquera pas de continuer à être guidée par ces principes durant le reste de son mandat en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité.

M. Mbon (Congo) : À l'instar des orateurs qui m'ont précédé, je voudrais adresser au Président de la Première Commission mes sincères félicitations et l'assurer, ainsi que les autres membres du Bureau, de la pleine coopération de ma délégation. Mes vœux accompagnent son prédécesseur, l'Ambassadeur Sacha Sergio Llorenty Solíz, de l'État plurinational de Bolivie, pour la qualité du travail accompli lors de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par l'Indonésie et le Cameroun, respectivement au nom des pays membres du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/75/PV.2). Je souhaiterais faire quelques commentaires à titre national.

Il n'est point de doute que dans le contexte de la crise sanitaire sans précédent de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la persistance des divergences entre les États dotés d'armes nucléaires et le risque d'en faire usage constituent des menaces à la stabilité et à la sécurité internationales, voire à l'existence même de l'humanité. Soixante-quinze ans après la création de l'Organisation des Nations Unies, la mémoire encore vivante d'Hiroshima et de Nagasaki est loin d'éluder le spectre d'une nouvelle déflagration. Des incertitudes pèsent encore sur certains processus du désarmement. La prolifération des armes

légères, le commerce et le trafic illicites dont elles sont l'objet restent au cœur des conflits régionaux, et alimentent le terrorisme et la piraterie maritime.

Comme les membres le savent, la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires est l'un des objectifs poursuivis par l'Organisation des Nations Unies. Ainsi, plusieurs engagements à travers des résolutions et instruments internationaux ont été adoptés par les États Membres en vue de lutter efficacement contre la prolifération des armes nucléaires ainsi que des autres armes de destruction massive qui menacent gravement la paix et la sécurité internationales. Dans ses différentes résolutions, l'Assemblée générale a constamment souligné l'urgence de parvenir à un monde débarrassé de cette catégorie d'armes qui exposent l'humanité à une disparition tragique.

Bien que des progrès aient été accomplis dans la réduction des stocks existants, il nous faut cependant reconnaître l'absence d'une coopération plus accrue dans ce domaine. En effet, de nombreuses discussions et négociations ont permis d'avancer, à l'instar du traité sur l'interdiction de l'enrichissement des matières fissiles pour fabriquer les bombes nucléaires ou du traité bannissant les essais nucléaires, afin de concevoir un avenir avec de moins en moins de menaces nucléaires sur la planète.

D'autres efforts se rapportent également à l'aboutissement depuis quelques années de trois négociations, notamment sur les mines anti-personnel encore appelée Convention d'Ottawa, la seconde moins connue sur les restes explosifs de guerre, et enfin l'entrée en vigueur d'une convention internationale sur les armes dites à sous-munitions. La Conférence du désarmement a également été le forum dans lequel a été négocié la Convention sur l'interdiction des armes chimiques. Le commerce des armes, domaine sensible, a également connu une régulation grâce au Traité sur le commerce des armes, cet outil juridique universel destiné à améliorer la situation en matière de vente d'armes sur la planète.

Cependant, ces avancées ne peuvent occulter les défis qui nous interpellent et nous invitent à nous investir avec plus d'efforts et de volonté politique, principalement les pays dotés d'armes nucléaires. Le monde vit actuellement une époque dangereuse avec la réapparition des relents de la guerre froide. En même temps, les mécanismes d'échanges et de dialogue qui contribuaient autrefois à apaiser les tensions et à faire en sorte qu'un incident isolé ne dégénère pas en conflit à grande échelle ont perdu leur efficacité.

Je voudrais ici réaffirmer l'attachement de mon pays à l'objectif du désarmement général et complet, ainsi qu'au démantèlement de tous les arsenaux nucléaires, tout en reconnaissant à tous les États Membres le droit inaliénable d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Dans le domaine des armes classiques, mon pays salue les efforts consentis par la communauté internationale pour lutter contre la prolifération et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre. Dans ce registre, je citerai le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir et combattre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, ainsi que l'Instrument international de traçage, qui restent des outils essentiels pour éradiquer ce commerce pernicieux. C'est ici le lieu d'en appeler au renforcement de l'assistance et de la coopération régionale et internationale, afin d'intensifier le contrôle des flux de ces armes, y compris leurs munitions.

Je saisis cette occasion pour réitérer l'attachement de mon pays à la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et leur assemblage, dite Convention de Kinshasa.

Cet engagement de mon pays s'affirme davantage par la création de la Commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre par décret n° 2020-65 du 25 mars 2020, comme le prescrit la Convention dont la mise en œuvre contribue à la réalisation de l'objectif de l'Union africaine qui consiste à faire taire les armes à l'horizon 2020. L'organisation en République du Congo de la deuxième Conférence des États parties à la Convention de Kinshasa, après celle qui s'est tenue en juin 2018 à Yaoundé, au Cameroun, s'inscrit dans cette optique.

Je ne saurais conclure sans exprimer la gratitude de mon pays à tous ses partenaires bilatéraux et multilatéraux qui l'accompagnent dans la mise en œuvre du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion des ex-combattants.

M. Mlynár (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Président de la Première Commission et le Bureau pour leur entrée en fonction. La Slovaquie leur souhaite plein succès dans la conduite de cet organe de premier plan, et je les assure de l'entier soutien de ma délégation.

La Slovaquie s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Union européenne en sa qualité d'observateur (voir A/C.1/75/PV.2). Je voudrais faire quelques remarques supplémentaires à titre national.

Cette année, nous célébrons le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Cependant, dans le même temps, nous avons été confrontés à un scénario tout à fait inédit pour la plupart d'entre nous. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) nous met tous sous une pression énorme et pose un nouveau défi en matière de sécurité pour le monde entier. Elle constitue également une nouvelle épreuve d'endurance pour le multilatéralisme, dans un contexte dramatique déjà marqué par la détérioration de l'environnement sécuritaire et l'érosion de l'architecture de maîtrise des armements et du désarmement, avec notamment la violation flagrante de normes internationales bien établies. Dans cette période d'incertitude, nous n'avons pas d'autre choix que de rester pleinement attachés à un multilatéralisme efficace et au système international fondé sur des règles, avec l'Organisation des Nations Unies en son centre.

Cette année, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) célèbre le cinquantième anniversaire de son entrée en vigueur. La Slovaquie appuie sans réserve le TNP, qui est la pierre angulaire du dispositif mondial de non-prolifération et de désarmement nucléaires et un pilier irremplaçable de la paix et de la sécurité internationales.

Tout au long de ses cinq décennies d'existence, le Traité a rendu, et continue de rendre, notre monde plus sûr. Nous souhaitons tous que la prochaine Conférence d'examen du TNP soit couronnée de succès. Dès que les conditions le permettront, elle devra être organisée au plus tôt. Tous les États parties doivent mettre en œuvre les obligations et les engagements qu'ils ont contractés en vertu du Traité ou pris durant les précédentes conférences d'examen.

Nous attachons une grande importance au mandat fondamental de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre de garanties et de vérifications indépendantes et la promotion des utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous réitérons notre point de vue, à savoir que les accords de garanties généralisées, ainsi que les protocoles additionnels, constituent la norme de vérification actuelle, et nous appelons à leur universalisation.

Les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, y compris le droit souverain de chaque pays d'inclure l'énergie nucléaire dans sa propre combinaison énergétique, demeurent d'une grande importance pour la Slovaquie. La Slovaquie est un fervent défenseur des avantages que présentent les technologies nucléaires pour le développement socioéconomique partout dans le monde et de leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable.

La Slovaquie est favorable à une approche pragmatique et globale du désarmement nucléaire, fondée sur des instruments juridiques se renforçant mutuellement et des mesures pratiques qui tiennent compte du contexte prévalant sur le plan de la sécurité.. À cet égard, nous soutenons, entre autres, la coopération en matière de vérification du désarmement, les mesures de réduction du risque nucléaire, une transparence et un dialogue accrus sur les doctrines et les postures nucléaires, et d'autres initiatives telles que l'initiative « Créer un environnement propice au désarmement nucléaire ».

La Slovaquie estime que l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires serait une étape cruciale pour faire progresser le désarmement et la non-prolifération, car elle interdirait légalement toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires et autres explosions nucléaires. Nous appelons les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier les États restants visés à l'annexe 2, à signer et à ratifier le Traité d'interdiction sans plus tarder.

La Slovaquie est favorable à l'ouverture immédiate, au sein de la Conférence du désarmement, de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles, conformément au document CD/1299 et au mandat qu'il contient.

Nous nous félicitons du dialogue sur la stabilité stratégique engagé entre la Fédération de Russie et les États-Unis à Vienne et à Helsinki. Nous espérons vivement que le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques sera prorogé au-delà de février 2021. Nous considérons que ce traité est l'un des principaux piliers de la stabilité et de la sécurité internationales. La participation de la Chine aux futures discussions sur un nouveau cadre de maîtrise des armements et de désarmement serait la bienvenue.

Même s'il a été remis en question à de nombreuses reprises, le Plan d'action global commun, exemple réussi de diplomatie multilatérale, est resté un élément important de l'architecture mondiale du désarmement et de la non-prolifération. La Slovaquie soutient cet accord nucléaire et est convaincue de la détermination continue des parties restantes à le préserver. Nous saluons le rôle indispensable que joue l'AIEA en termes de surveillance

et de vérification en Iran à la lumière de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité. Le respect intégral et inconditionnel par l'Iran des obligations énoncées dans l'accord constitue un impératif inévitable pour la sauvegarde du caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien.

La République populaire démocratique de Corée fait clairement et continuellement montre de son intention de poursuivre ses programmes nucléaires et de missiles balistiques, en violation de multiples résolutions du Conseil de sécurité. Nous demandons instamment à la République populaire démocratique de Corée de signer et de ratifier le Traité d'interdiction et de respecter à nouveau les obligations qui lui incombent en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et des garanties de l'AIEA.

La Slovaquie soutient pleinement le travail de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Nous déplorons la remise en cause du travail et des activités de l'OIAC, principalement en ce qui concerne la présentation des résultats de son équipe d'investigation et d'identification en Syrie. Nous condamnons fermement tout emploi d'armes chimiques, quelles que soient les circonstances. L'impunité à cet égard ne doit pas, et ne devrait pas, être tolérée.

Nous condamnons la tentative d'assassinat d'Alexei Navalny qui, comme l'a confirmé l'OIAC, a été empoisonné en Russie par un agent neurotoxique chimique militaire du groupe Novitchok. Nous appelons les autorités russes à coopérer pleinement avec l'OIAC afin qu'une enquête impartiale soit menée sur cette malheureuse affaire.

La pandémie de maladie à coronavirus que nous vivons actuellement met en lumière les risques et les vulnérabilités biologiques. Cela pourrait servir d'impulsion pour intensifier les travaux menés dans le cadre de la Convention sur les armes biologiques. La Slovaquie réaffirme son soutien à la Convention sur les armes biologiques.

La Slovaquie est attachée à la prévention d'une course aux armements dans l'espace et à la préservation d'un environnement spatial sûr, sécurisé et durable.

Nous sommes favorables à un cyberespace libre, ouvert, stable et sûr, dans lequel les droits de l'homme, les libertés fondamentales et l'état de droit sont respectés. Nous pensons que le moment est peut-être venu de surmonter nos divergences et de commencer à travailler à l'élaboration d'une formule à long terme, ouverte et tournée vers l'avenir, fondée sur les résultats des réunions du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberespace dans le contexte de la sécurité internationale et du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale.

La Slovaquie soutient fermement la Convention d'Ottawa, l'interdiction universelle des mines antipersonnel et l'aspiration à un monde exempt de mines. Il faut mettre fin aux souffrances causées par les mines antipersonnel et faire en sorte qu'elles ne fassent plus de victimes, notamment en mettant en œuvre du Plan d'action d'Oslo. En 2019, la Slovaquie a apporté un soutien financier au projet du Service de la lutte antimines de l'ONU en Iraq, qui est consacré à la gestion des risques liés aux explosifs, à la formation et au soutien technique, ainsi qu'aux activités d'éducation aux risques.

La Convention sur les armes à sous-munitions fêtera son dixième anniversaire à la deuxième Conférence d'examen qui se tiendra à Lausanne cette année. La Slovaquie reste déterminée à remplir les obligations qui lui incombent en vertu de la Convention, notamment en détruisant ses stocks d'armes à sous-munitions d'ici au 1er janvier 2024, date butoir prescrite.

La Slovaquie souligne l'importance de la mise en œuvre effective et de l'universalisation du Traité sur le commerce des armes, qui est le seul instrument international juridiquement contraignant permettant de réglementer le commerce mondial des armes classiques et visant à prévenir leur commerce illicite et leur détournement.

La Conférence du désarmement, le seul organe multilatéral de négociation pour les questions de désarmement, est un outil indispensable du mécanisme de désarmement, malgré l'impasse dans laquelle il se trouve depuis deux décennies. Nous nous félicitons du renforcement de la coopération et de la coordination des présidences de la Conférence du désarmement grâce au format informel P6+2, qui pourrait imprimer un élan positif fort nécessaire aux travaux de la Conférence du désarmement.

Pour conclure, qu'il me soit permis d'exprimer l'espoir que la présente session de la Première Commission, même dans les conditions résultant de la pandémie, trouvera des solutions qui répondront aux besoins de la communauté internationale dans les domaines du désarmement, de la paix et de la sécurité internationales.

Mme Bavdaž Kuret (Slovénie) (*parle en anglais*) : D'emblée, qu'il me soit permis de féliciter le Président et les autres membres du Bureau de la Première Commission et de les assurer du plein appui de ma délégation.

La Slovénie s'associe à la déclaration générale faite par le représentant de l'Union européenne (voir A/C.1/75/PV.2). Je souhaite faire les observations suivantes à titre national.

La pandémie de maladie à coronavirus a eu un impact immense sur la communauté internationale. Alors que nous faisons face aux circonstances difficiles de la pandémie, nous sommes également confrontés à l'évolution rapide des conditions de sécurité sur le plan international et à une pression croissante sur l'architecture mondiale de non-prolifération, de maîtrise des armements et de désarmement. La fragmentation et l'affaiblissement des régimes de sécurité internationaux sont inquiétants. La polarisation et un manque criant de confiance entre les pays subsistent. Ces tendances doivent seulement renforcer notre engagement en faveur d'une maîtrise des armements, d'un désarmement et d'une non-prolifération internationaux efficaces et fondés sur des traités. Tous les problèmes urgents de prolifération doivent être résolus par des moyens diplomatiques et pacifiques.

La Slovénie reste attachée à notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires. La voie la meilleure et la plus réaliste pour atteindre cet objectif est une voie progressive, grâce à la mise en œuvre intégrale du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La Slovénie, qui fait partie des 30 États dotés d'un programme nucléaire civil à part entière, attache une grande importance au développement des applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et aux travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), en particulier à son système de garanties, qui joue un rôle fondamental dans la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération. Nous attendons avec intérêt la prochaine Conférence d'examen du TNP. Nous devons utiliser le temps supplémentaire qui nous est accordé pour mettre en place les bases permettant aux États parties de renforcer la mise en œuvre des trois piliers du Traité et de faire de la Conférence d'examen un succès.

Comme nous le savons tous, le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques reste en vigueur jusqu'en février. Qu'il me soit donc permis de saisir cette occasion pour me féliciter du dialogue sur la stabilité stratégique que les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie ont entamé cet été. Nous espérons vivement que le nouveau Traité pourra être prolongé au-delà de l'année prochaine.

Dans le même temps, nous partageons la vision selon laquelle un futur régime de maîtrise des armements doit inclure la République populaire de Chine. L'engagement de la Chine constituerait une étape positive pour l'avenir du régime de maîtrise des armements. C'est exactement de cette manière que doit agir un pays puissant et un État responsable doté d'armes nucléaires.

Je saisis également cette occasion pour renouveler l'appel lancé à la République populaire démocratique de Corée pour qu'elle réintègre le régime d'inspection de l'AIEA et ratifie le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Cela pourrait constituer la première étape sur la voie de la dénucléarisation complète de la péninsule coréenne.

Nous continuons également de soutenir le Plan d'action global commun. Par conséquent, nous demandons à l'Iran de se conformer à nouveau pleinement aux engagements qu'il a pris dans le cadre du Plan d'action et nous exhortons toutes les autres parties à consentir de sérieux efforts pour poursuivre la mise en œuvre de cet accord international vital.

Pour ce qui est de la Convention sur les armes chimiques, je tiens à exprimer le ferme appui de mon pays à la Convention et notre vive condamnation de toute utilisation de produits chimiques toxiques comme armes, par qui que ce soit, où que ce soit et en toutes circonstances. En tant que membre du Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques, la Slovénie appuie le travail de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et sa contribution à l'application du principe de responsabilité.

L'utilisation d'agents neurotoxiques, tout récemment dans l'affaire Navalny, est inacceptable et doit être condamnée. C'est pourquoi la Slovénie appelle la Russie à coopérer pleinement avec la communauté internationale, en particulier avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

La Slovénie a toujours été attachée à l'exploration et à l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques. Je suis fière d'informer les membres que la Slovénie, avec ses 2 millions d'habitants, a récemment lancé et déployé avec succès en orbite ses deux premiers satellites. Nous continuerons de soutenir les efforts visant à prévenir une course aux armements dans l'espace.

Qu'il me soit permis de rappeler l'importance d'un cyberespace libre, ouvert et sûr, dans lequel les normes existantes du droit international, y compris le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire, ainsi que les principes consacrés par la Charte des Nations Unies, sont respectés. Le

Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberespace dans le contexte de la sécurité internationale fait un travail remarquable jusqu'à présent, et la mise en œuvre de ses recommandations doit poursuivre sur cette lancée.

La Slovénie attache une grande importance à l'échange de vues au sein du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, en particulier sur la manière dont les normes et principes du droit international s'appliquent au comportement responsable des États dans le cyberespace. Nous soutenons également la proposition de lancer un programme d'action pour promouvoir le comportement responsable des États dans le cyberespace.

Avant de conclure, je voudrais souligner l'attachement continu de mon pays à la lutte antimines et à l'objectif d'un monde sans mines terrestres. C'est pour cette raison que le Gouvernement slovène a créé, il y a plus de 20 ans, un fonds d'affectation spécial international pour le renforcement de la sécurité humaine. Grâce au soutien généreux de nombreux pays donateurs, la Slovénie poursuit ses activités de déminage, notamment grâce à des programmes de sensibilisation aux dangers des mines, d'aide aux victimes, de réadaptation et de réinsertion socioéconomique, ainsi que d'autres programmes qui permettent de sauver la vie des civils, en particulier les enfants.

Nous nous félicitons de l'adoption du Plan d'action d'Oslo à la quatrième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction des mines anti-personnel, qui s'est tenue l'année dernière, et nous espérons vivement qu'il sera mis en œuvre dans son intégralité.

Enfin, je tiens à souligner que la Slovénie, en tant que partisane de longue date de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, soutient les initiatives visant à garantir la participation égale et effective des femmes à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons épuisé le temps disponible pour la présente séance. La prochaine séance de la Première Commission se tiendra cet après-midi à 15 heures précises dans cette salle, pour poursuivre le débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale. Je demande à toutes les délégations d'être ponctuelles afin de nous permettre de mener nos travaux dans les délais impartis.

La séance est levée à 12 h 55.